

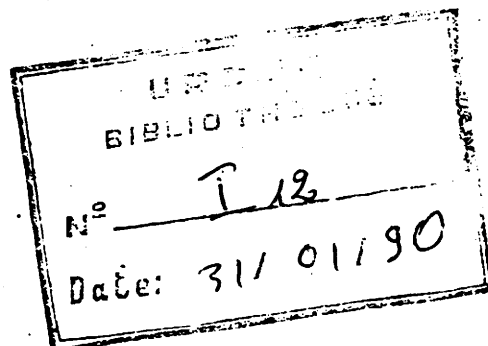
REPUBLIQUE DU MALI
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
OFFICE DU NIGER

J. J. Jamin
RETAILR-D
no 422.

T 12

GESTION DES RESSOURCES (EAU-TERRE)
ET PARTICIPATION PAYSANNE A L'OFFICE DU NIGER

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE SUR LA SITUATION DES EXPLOITANTS
DES VILLAGES DE OULA, SANSANDING-COURA ET ZIRAKORO



A00
0844

Dr. Mamadou DIAWARA
Consultant

Janvier 1990

Etude Socio-Economique
sur la situation des exploitants
des Villages de Oula, Sansanding-Coura
et Zirakoro

ont participé à cette étude:

Mlle Maimouna Daou
Mr. Raphaël Dissa
Mme Kouriba Diénéba Diarra
Mr. Ousseini Doumbia
Mr. Sidiki Fomba
Mr. M'Bouillé Koité
Mr. Aboubacar S. Konaté
Mr. Amidou Sidibé
Mlle Fatoumata Traoré

Monitrice Secteur de Molodo
Assistant au D.S.E.
Division Promotion Rurale-Niono
Chef du Bureau Paysannat-Ségou
Assistant au D.S.E.
Chef du D.S.E. Niono
Enquêteur au D.S.E.
Etudes Générales - Ségou
Enquêtrice au D.S.E.

Mme Kouriba, MM. Doumbia, Koité et Sidibé ont collaboré à la rédaction.

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	1
2. Cadre et finalité de l'étude	2
3. Zone de l'étude	3
4. Problématique	4
4.1. Problématique générale	4
4.2. Cas par village	6
5. Gestion Eau	8
5.1. Diagnostic	8
5.2. Point de vue de l'encadrement.....	8
5.3. Point de vue du paysan.....	8
5.4. Analyse	9
6. Gestion foncière et participation paysanne.....	12
6.1. Situation	12
6.2. Permis agricole	13
6.3. Implication du paysan dans la gestion foncière.....	15
6.4. Capacité de gestion des terres par les AV/TV.....	16
6.5. Participation des paysans	17
6.5.1. Installation des nouveaux paysans.....	17
6.5.2. Transfert d'un paysan	17
6.5.3. Rupture de contrat (éviction).....	18
6.6. Attribution de parcelle communale	18
7. L'intensification	19
7.1. Le réaménagement	21
7.2. Le programme spécial	22
7.3. Analyse	24
8. Phénomène de la non résidence	26
8.1. Qui est le non-résidant?	26
8.2. Caractérisation et analyse	28
9. Endettement	31
9.1. Compte d'exploitation	31
9.2. L'endettement selon l'Office du Niger.....	32
9.2.1. Dettes gelées	33
9.2.2. Dettes après gel	33
9.2.3. Dettes globales	34

9.3. L'endettement d'après les paysans.....	34
9.3.1. Bénéficiaires du moratoire.....	36
9.3.2. Dettes après gel	36
9.3.3. Causes de l'endettement	37
10. Commercialisation	38
10.1. Commercialisation du paddy	38
10.1.1. Qui commercialise?	39
10.1.2. Qui achète?	39
10.1.3. A quel prix?	40
10.2. Maraîchage	41
10.2.1. Production	42
10.2.2. Commercialisation	42
11. Les femmes	43
11.1. L'économie maraîchère	43
11.1.1. Moyens de production	45
11.1.2. Production	45
11.1.3. Commercialisation	46
11.2. Femmes et riziculture	47
11.3. Femmes, revenu et gestion	48
11.4. Femmes et activités économiques souhaitées.....	51
11.5. Femmes et formation	53
11.6. Impact riziculture irriguée sur les femmes et le temps de travail	54
11.7. Femmes, crédit et endettement	55
11.8. Femmes et non-résidence.....	56
11.9. Femmes et Associations Villageoises	56
12. Conclusions et recommandations	59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:	La pêche
Tableau 2:	Contraintes majeures et cause de la crise d'eau
Tableau 3:	Etat et entretien des réseaux
Tableau 4:	Critères d'octroi du permis d'exploitation agricole
Tableau 4 bis:	Critères d'octroi du permis d'exploitation agricole
Tableau 5:	Degré d'implication de l'AV dans la gestion foncière
Tableau 6:	Hierarchie des facteurs qui améliorent la production
Tableau 7:	Point de vue des exploitants sur le réaménagement ARPON
Tableau 8:	Mortalité des boeufs de labour dans le secteur de Kokry (zone couverte par le Programme Spécial)
Tableau 9:	Point de vue des exploitants sur le Programme Spécial
Tableau 10:	Situation comparative des rendements et superficies entre l'ensemble du secteur et la zone du programme spécial
Tableau 11:	Intégration du non-résident au village
Tableau 12:	Point de vue des exploitants sur le phénomène de la non-résidence
Tableau 13:	Résidence des exploitants non-résidents
Tableau 14:	Ethnie des exploitants non-résidents
Tableau 15:	Compte d'exploitation
Tableau 16:	Situation des dettes
Tableau 17:	Situation d'endettement
Tableau 18:	La commercialisation
Tableau 19:	Hommes et maraîchage
Tableau 20:	Femmes et maraîchage
Tableau 21:	Femmes et moyens de production
Tableau 22:	Femmes et maraîchage
Tableau 23:	Femmes et riziculture (rôle actuel)
Tableau 24:	Femmes et revenus
Tableau 25:	Femmes, constitution et gestion du revenu familial
Tableau 26:	Femmes et activités économiques
Tableau 27:	Femmes et riziculture (souhait)
Tableau 28:	Femmes et formation
Tableau 29:	Femmes-impact de la colonisation sur le revenu et le temps de travail
Tableau 30:	Femmes, crédit et endettements
Tableau 31:	Femmes et exploitants non-résidents
Tableau 32:	Relation femmes AV/TV
Tableau 33:	Femmes et organisation féminine villageoise

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1.1. : Tableau nominatif des exploitants non résidants du village de Zirakoro
- Annexe 1.2. : Tableau nominatif des exploitants non-résidants du village de Sansanding-Coura
- Annexe 1.3. : Tableau nominatif des exploitants non-résidants du village de Oula
- Annexe 2 : Tableau synoptique des exploitants
- Annexe 3.1. : Exécution des opérations culturales (labour)
- Annexe 3.2. : "- "- "- (semis)
- Annexe 3.3. : "- "- "- (épandage)
- Annexe 3.4. : "- "- "- (désherbage)
- Annexe 3.5. : "- "- "- (moisson)
- Annexe 4 : Démographie
- Annexe 5 : Permis d'exploitation (femmes)
- Annexe 6 : Critères d'octroi du permis d'exploitation agricole (femmes)
- Annexe 7 : Point de vue des femmes sur l'attribution d'une parcelle communale à l'AV
- Annexe 8 : Taille minimum d'exploitation par TH (femmes)
- Annexe 9 : Permis d'occupation non signé des années 1950
- Annexe 10 : Le permis d'exploitation
- Annexe 11 : Critère d'octroi du permis d'exploitation agricole
- Annexe 12 : Point de vue des exploitants sur l'attribution d'une parcelle communale à l'AV.

GESTION DES RESSOURCES (EAU-TERRE) ET PARTICIPATION PAYSANNE

A L'OFFICE DU NIGER

SITUATION DES EXPLOITANTS DES VILLAGES DE

OULA, SANSANDING-COURA ET ZIRAKORO

1. INTRODUCTION

Dans le cadre du développement de la seconde phase du Projet Amélioration de la Riziculture Paysanne à l'Office du Niger (ARPON) désormais appelé Programme ARPON, il a été demandé une étude à caractère socio-économique axée sur les thèmes suivants extraits des termes de référence soumis à la Direction du service et à celle de l'Office du Niger pour observations.

1. La crise d'eau: caractérisation, causes structurelles (état des infrastructures), causes sociales (dégradation du réseau par les exploitants, le non-respect du rôle d'eau), les problèmes de gestion au niveau du Secteur de Kokry.
2. La gestion foncière: le constat actuel, le point de vue des paysans, le mode de participation des exploitants à la gestion effective des parcelles.
3. L'intensification: ses conditions objectives, le contexte économique de son application effective selon qu'on soit sur des parcelles réaménagées ou non et compte tenu de l'ampleur d'autres activités (cultures sèches, maraîchage et pêche entre autres).
4. Les femmes: leur rôle dans la riziculture et le maraîchage ainsi que leurs souhaits de formation.

L'endettement, la commercialisation et le phénomène de la non-résidence sont également à analyser pour apprécier l'importance de chacun.

Cette étude a lieu dans le secteur de Kokry situé sur le bouchon du canal de Macina, le plus ancien de l'ON. Il n'a jamais été réaménagé depuis un demi siècle, ce qui en fait une voie d'eau engorgée de débris et de plantes qui le bouchent. Tout cela fait de cette région un observatoire de choix pour l'étude des problèmes sus mentionnés.

2. CADRE ET FINALITE DE L'ETUDE

Le présent travail est le premier consacré à l'analyse des conditions dans lesquelles la gestion des "ressources bases" (terre et eau) peut être effectivement confiée aux exploitants eux-mêmes, organisés en Associations Villageoises (AV) et en Tons Villageois (TV), ceci dans le cadre de l'application des nouvelles procédures d'installation des exploitants sur les terres de l'ON d'avril 1989.

Après plus de cinquante ans d'expérience, l'ON reste une entreprise gérée en régie, le paysan a coutume d'être plus ou moins directement dirigé par l'administration présente partout, du niveau national à celui du plus petit village d'exploitation. Depuis le milieu des années 1980, dans le cadre de sa politique de libéralisation économique, l'Etat malien a décidé une nouvelle orientation marquée par une plus grande implication des paysans dans la production et la gestion de ses spéculations et partant, une plus grande responsabilisation de l'exploitant. Cette politique s'est manifestée, notamment dans la zone ON, par l'élection de comité d'AV ou de Ton dans les villages à qui l'entreprise désire transférer ses responsabilités habituelles. Toute politique de ce genre, fondée sur le paysan, requiert une étude la plus précise possible du contexte social villageois. Ainsi seulement le transfert de fonctions aussi capitales que la gestion des terres et de l'eau pourrait être envisagée.

L'intensification de la riziculture passe par la diminution ou l'abandon pure et simple de nombre de spéculations, cultures sèches par exemple. Elle pose aussi le problème de l'augmentation de la quantité de travail et du besoin en main-d'oeuvre.

C'est pourquoi l'étude mettra l'accent sur la motivation des paysans à se consacrer plus à la riziculture intensive qu'à autre chose. L'intensification exige une forte main-d'oeuvre, comme les femmes représentent 53 % de la population de l'ON et qu'elles seront encore plus sollicitées dans la rizièrre, il importe de savoir quelles activités elles mènent avant le réaménagement/intensification et qu'elle mènerait volontiers après. En raison de la faiblesse des programmes féminins on soulignera les domaines d'activités économiques prioritaires qu'elles se fixent.

3. LA ZONE DE L'ETUDE

Il s'agit de la première phase d'un mois d'une étude en deux temps. Cette étape devrait aboutir à l'élaboration d'un document provisoire à soumettre à l'ON et au Programme ARPON pour observations. La seconde étape se basera sur ce rapport ainsi que les commentaires y afférents pour entreprendre la suite qui durera trois mois.

Les enquêtes de la première phase ont eu lieu dans trois villages pour les raisons suivantes:

Oula: C'est un village qui n'a pas été concerné par le programme de réaménagement ARPON. Son domaine regroupe les exploitants dudit village, ceux de Kouna et de Boky-Wéré situés en zone exondée. Oula offre un bon exemple de "cohabitation" dans la rizière entre des populations vivant d'un type d'économie assez différent. Les hommes des deux derniers villages, parce que vivant en zone exondée s'adonnent à une importante culture de mil et de sorgho, quant aux femmes étrangères à la rizière, elles ont une autre organisation de leur temps et de leur production que leur consœur de la zone inondée.

La localité de Oula a une AV dont se sont dissociés les exploitants de Kouna des suites de mécontentes. Ceux-ci ont constitué, avec l'appui de l'ON, un comité de crédit qui défie l'AV de Oula. Cette situation fait de Oula un village encore plus intéressant.

Sansanding-Coura: C'est le type même du village entièrement réaménagé. Jadis presque mort avec seulement six exploitants, la localité renaît aujourd'hui avec ses 41 exploitations.

Zirakoro: C'est le plus au nord de l'ON, situé sur le bouchon du canal de Kokry (CK), ce qui en fait un bon exemple pour saisir les problèmes d'irrigation. De plus, les terres du village, en majorité non réaménagées comportent quand même quelques ha remis en valeur par ARPON (K9 bis). Zirakoro présente aussi la particularité d'abriter de nombreux non-résidents de la ville de Macina et d'ailleurs (33 non-résidents sur 113 exploitants) ainsi que plusieurs agents de l'ON à la retraite. Il a une AV dynamique, motivée par l'espoir du réaménagement. Elle regroupe tous les exploitants du domaine de Zirakoro, c'est-à-dire Macina, Siami, Siami-Wèrè et Zirakoro village.

Au total les enquêtes ont concerné sept villages. Dans la suite du document l'expression "riziculteurs ou exploitants du secteur de Kokry" ne s'applique qu'à ces sept cas.

4. PROBLEMATIQUE

4.1. Problématique générale

La situation géographique du secteur de Kokry en fait un synonyme de crise d'eau (cf.3). Dans cette situation extrême le paysan fait face à une double contrainte: la terre et l'eau. La première est en quantité et en qualité limitée vu que nous sommes dans des casiers irrigués différents de la zone exondée. La seconde aussi, car l'eau jadis abondante ne l'est plus pour plusieurs raisons (cf.3., cf. infra). Devant cette double contrainte, le paysan a élaboré une stratégie de subsistance basée sur la diversification de ses activités productives, stratégie fondée sur trois supports principaux: la production du riz en casier, celle du riz ou d'autres céréales en hors-casier et celle du mil et/ou du sorgho en culture sèche. Il faut y ajouter le maraîchage, la pêche et même des revenus financiers comme la pension de retraite pour certains.

Sur sa parcelle en casier, le paysan bénéficie des avantages suivants:

- être un exploitant dans la zone irriguée de l'ON,
- avoir de l'eau et devenir indépendant des contraintes pluviométriques imposées à ceux de la zone exondée,
- bénéficier de l'encadrement, des intrants et des crédits ON.

Par contre il a quelques désavantages tels que:

- l'obligation de respect du cahier des charges de l'ON qui stipule entre autres contraintes celles:
 - * d'entretenir obligatoirement le réseau (exemple de 1977 à 1978) avec le prélèvement systématique de 100 kg de paddy à l'hectare dont la contre-valeur en argent n'était remboursée qu'à ceux qui s'étaient bien occupés du leur,
 - * de respecter le calendrier agricole,
 - * d'utiliser les intrants pour éviter l'éviction,
 - * de commercialiser sa production à l'Etat (jusqu'en 1984), ce qui est source d'une méfiance supplémentaire par rapport à ce dernier et à son administration,
 - * de payer la redevance-eau.

Quant à la parcelle hors-casier, elle offre les avantages:

- d'irriguer son champ sans payer autant de redevance-eau, voire d'obtenir de l'eau gratuitement,
- d'échapper aux contraintes de l'ON tout en récoltant du riz,
- d'aménager une certaine sécurité pour le paysan qui, même s'il livre une partie de sa production, conserve une partie de son riz car le contrôle de l'encadrement sur cette parcelle est moins sévère que sur la première.

Cependant les champs en hors-casier présentent quelques inconvénients:

- l'insécurité de l'irrigation,
- le vandalisme des exploitants qui, parfois, n'hésitent pas à rompre des digues, à faire des brèches ou à combler des drains, ce qui pénalise les parcelles en aval.

Les cultures sèches elles permettent aux paysans vivant sur les marges du Sahel, zone de la culture sous pluie par excellence,

- de garder sa production de mil/sorgho à l'époque où celle de riz était "confisquée",
- de compléter sa nourriture qui, jadis, était basée sur le mil et le sorgho,
- d'épargner sur les coûts de production car cette culture ne nécessite pas d'engrais chimique comme le riz irrigué,
- d'éviter les contraintes de la riziculture,
- de maîtriser un système cultural extensif qu'il connaît bien,
- d'avoir ce sentiment de travailler pour soi et non pour l'Etat.

Toutefois les inconvénients existent et non des moindres, notamment l'incertitude des pluies.

Ainsi le paysan du secteur de Kokry, grâce à sa bonne connaissance du milieu, joue sur la production en zone inondée (le casier), en zone exondée (la culture sèche) et en zone intermédiaire (le hors-casier) soit une stratégie de subsistance basée sur un triangle. Il diversifie sa production faisant de la diversification un système efficace de distribution des risques qui lui assure sa subsistance.

Les riziculteurs du secteur de Kokry, en plus des trois principales sources de revenus que constituent la culture en casier, celle en hors-casier et la culture sèche, développent la culture maraîchère (cf.11.) de plus en plus florissante (cf. Kouna et Zirakoro) ainsi qu'ils s'adonnent, du moins pour certains (13 %), à la pêche. Ces deux activités ne les concernent pas tous, elles tiennent lieu de revenus d'appoint et ne perturbent pas le triptique casier, hors-casier, culture sèche (tableau 19).

Tableau 1: Enquête socio-économique - Kokry
La pêche (Hommes)

VILLAGE	TOTAL EXPLOIT	P E C H E U R S						E Q U I P E M E N T				D E S T I N A T I O N D U P R O D U I T			
		o u i			n o n			n . e x p r i m é				a u t o c o n s o m m a t i o n		c o m m e r c i a l i s a t i o n	
		n	%	n	%	n	%	hameçon	nasse	filet	autre	nombre	%	nombre	%
Oula	75	13	17,33	45	60	17	22,66	-	1	13	-	13	17,33	3	4,00
Sansanding-Coura	33	1	3,03	30	90,99			1	-	1	-	1	3,03	-	
Zirakoro	95	13	13,68	71	74,73	11		1	3	11	-	11	13,68	8	8,42
TOTAL	203	27	13,39	146	75,21	17	22,66	2	4	25		25	34,04	11	12,42

4.2. Cas par village

L'ordonnancement des atouts et des contraintes par le riziculteur diffère selon des villages.

Oula: A Oula, lisière de la zone exondée, les cultures sous pluies occupent d'importantes superficies. Celles-ci sont encore plus importantes à Kouna, localité en pleine zone sèche dont les riziculteurs - enregistrés comme exploitants non-résidents à Oula - s'occupent d'importants domaines cultivés en mil ce qui contribue à faire du marché local un grand centre commercial de mil. Par contre les parcelles en hors-casiers sont peu nombreux, se limitant à celles situées dans la douche qui revient aux exploitants de Kouna et de Boky-Wéré, premiers habitants de la région. C'est pourquoi donc des riziculteurs de Oula réalisent leur équilibre économique en se basant sur les cultures pluviales, surtout pour Kouna et Boky-Wéré et aussi sur le maraîchage, en ce qui concerne lesdits villages mais surtout Oula.

Zirakoro: Ici il n'y a presque pas de superficies hors-casiers officiels. Les champs de mil/sorgho sont relativement loin comparativement à ceux de Oula, mais ils constituent une importante réserve céréalière. Pour renforcer leur équilibre, ceux de Zirakoro créent des parcelles hors-casiers de la manière suivante: on abandonne des parcelles en casier peu rentables à cause du diga, d'autres adventices ou du problème d'eau. Une fois que ces superficies en casier sont déclassées, on les récupère et on y cultive comme sur des terres en hors-casier. On estime à 300 ha la superficie totale exploitée déclarée à Zirakoro contre un minimum de 500 réellement mises en valeur! Ce sont ces ha supplémentaires "transformés" en hors-casiers qui assurent aux riziculteurs locaux leur subsistance. De plus, il faut ajouter une importante activité maraîchère dont les produits sont vendus sur le marché de Macina, situé à seulement 9 km. Il faut ajouter également les revenus des pensionnaires de l'ON qui contribuent à une certaine amélioration de la situation économique.

Sansanding-Coura: Dans ce village qui se différencie des autres parce que ses parcelles ont été réaménagées, les paysans n'ont pas recours au même système triangulaire (casier, hors-casier, culture sèche et revenus complémentaires) qu'à Oula et Zirakoro. Ici les riziculteurs ont juste leur parcelle en casier plus quelques maigres potagers.

Dans les deux premiers villages, une économie de subsistance s'est créée au bout d'un demi-siècle d'irrigation. Mieux à Zirakoro, les riziculteurs ont réussi la prouesse de transformer en un secteur informel des centaines d'ha de parcelles en casier. Un tel équilibre, fondé sur la culture extensive qui s'est introduite même dans le casier rizicole, est menacé par toute réforme visant à formaliser le système en place.

C'est le cas du réaménagement qui, pour avoir lieu, nécessite une remise en valeur de fond en comble du terroir, suivie de réinstallations sur des parcelles aux dimensions connues et enregistrées comme telles (remembrement). Le manque à gagner pour le paysan est important; il risque de perdre tout ce qu'il avait et sur lequel l'encadrement - contre quelque cadeau - avait toujours fermé l'oeil.

Ainsi s'explique la méfiance du riziculteur qui, de crainte de perdre "ses terres", dénigre toute opération, sans compter ses imperfections (cf. 7.1.).

Alors se pose la question de savoir comment intéresser l'exploitant au réaménagement et à l'intensification? Qu'est-il prêt à faire une fois la mise en valeur faite pour éviter de tomber dans sa situation économique actuelle?

5. LA GESTION EAU

5.1. Diagnostic de la situation

Le secteur de Kokry vient de connaître en 1989/1990 l'une des plus sérieuses crises d'eau de son histoire. La crise dont les causes sont données ci-dessus coïncide avec l'aménagement de l'amont du secteur géographique qui nous intéresse. Le manque d'eau a eu pour conséquence la sécheresse, une d'autant plus dramatique que 50 ha en casier sont sinistrés et que peu d'hors-casiers ont pu être irrigués.

5.2. Point de vue de l'encadrement

Le canal du Macina irrigue à lui seul 17.000 ha de terre dont celles du secteur de Kokry. A l'époque de sa mise en service il avait un débit de 50 m³/s. Depuis plusieurs centaines d'ha enregistrés ou non ont été ajoutés à la superficie initiale. Aujourd'hui, la dégradation aidant, le débit au niveau du point A varie entre 40 et 25 m³/s. Au niveau de Kolongo, la prise du canal de Kokry (CK) n'est plus que de 15,6 m³/s au maximum contre 18,6 (débit projet)⁽¹⁾. On est donc face à une grave crise structurelle reconnue par tous. Ceci est d'autant plus grave que le secteur concerné est situé sur le bouchon même du plus long réseau de l'ON, le canal de Kokry long de 32 km! Selon l'encadrement, en dépit de l'état des infrastructures, une distribution disciplinée de l'eau rend tout à fait possible l'irrigation normale des terres à condition de prendre certaines dispositions (cf. 5.3.). La surcharge du CK s'explique aussi par la prise d'eau de l'Opération Riz Ségou à Nakry Sossé. L'irrigation s'effectuant là-bas par inondation simple, les besoins en eau sont très élevés; comme les calendriers agricoles sont les mêmes, la demande d'eau est extrême et la quantité d'eau est en-dessous de celle attendue. Ceci se situant en septembre, c'est-à-dire à une phase critique de l'évolution des plantes, les récoltes sont vite compromises.

5.3. Point de vue du paysan

Le riziculteur - en particulier celui de Zirakoro puisque ses parcelles, contrairement à celles des autres, n'ont jamais été réaménagées excepté le K9 bis - attribue purement et simplement la crise d'eau au réaménagement (cf. 4.; 7.1.). En effet, l'introduction du système rationnel qu'est l'irrigation par semi-module a nécessité la création d'infrastructures au niveau du K8, du surcreusement des canaux et des distributeurs ainsi qu'à l'installation de bouches d'eau, remplaçant les batardeaux en bois traditionnels manipulables - à tort et/ou à raison - par l'exploitant. Ainsi 69 % attribuent la crise d'eau au réseau contre 21 qui incriminent le rôle d'eau (cf. tableau 2). Le premier chiffre culmine à 83 et à 74 % dans les villages non réaménagés de Zirakoro et Oula tandis qu'il n'atteint que 27 % à

1) cf. l'encadrement du volet gestion eau.

- A un niveau plus large: il est étonnant que dans un contexte de crise endémique que les parcelles hors-casiers de Bolibana, du Boky-Wéré et de Niaro qui sont alimentés par le même canal que le CK restent sans chef de casier capable de rationaliser la gestion de l'eau. Il est aussi troublant que la direction du volet eau du secteur censée être assumée par le chef de la gestion eau ne soit pas mis à la hauteur de sa tâche ardue qui consiste en l'utilisation d'une denrée sur près de 40 % des superficies de l'ON. Il en est de même lorsqu'on constate l'inexistence de responsables sur le terrain pour les multiples fuites d'eau dont nous avons été témoin.

Le dénuement matériel du paysan

Après l'échec des expérimentations de boeuf dozers et de boeufs scrapers qui devraient aider à l'achèvement du planage des parcelles, le paysan reste démuné devant l'ampleur de la tâche (cf. 7.1.).

L'insuffisance de l'approche technique

La gestion eau telle qu'elle a été menée jusqu'aujourd'hui est marquée par une vision "techniciste" du réaménagement faute d'un accompagnement du côté de la vulgarisation du système auprès des paysans.

Le manque de formation

L'encadrement de base formé dans la précipitation (3 mois) n'est pas en mesure de saisir la dimension technique et sociale de sa fonction.

Pour assurer une pleine participation du paysan à toutes ces opérations et en particulier au planage, il est indispensable de le rendre pleinement maître de sa terre, car nul n'est motivé pour planer à la force de ses bras une terre dont il est sûr qu'elle ne lui revient pas (cf. 6.1.). Actuellement, 90 % des exploitants font le compartimentage dans leur champ contre 75 % qui curent les arroseurs, sous-arroseurs et drains et 40 % seulement qui planent leur parcelle.

Tableau 3: Enquêtes socio-économiques Kokry
Etat et entretien des réseaux

VILLAGE	TOTAL EXPLOI- TATIONS	OPERATIONS D'ENTRETIEN																			
		PLANAGE						COMPARTIMENTAGE						CURAGE						NON EXPRIME	
		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé		NON EXPRIME	
		nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
Oula	75	45	60	22	29,33	8	10,66	69	92	5	6,66	1	1,33	68	90,66	6	8	1	1,33	-	-
Sansanding Coura	33	6	18,18	26	78,78	1	3,03	31	93,93	1	3,03	1	3,03	24	72,72	32	96,96	1	3,03	-	-
Zirakoro	95	31	32,63	50	52,63	14	14,73	82	86,31	10	10,52	3	3,15	60	63,15	24	25,26	11	11,57	-	-
Total	203	82	40,39	98	48,27	23	11,33	182	89,65	16	7,88	5	2,46	152	74,87	62	30,54	13	6,40	-	-

6. GESTION FONCIERE ET PARTICIPATION PAYSANNE

6.1. La situation

Les exploitants de l'Office du Niger, de 1932 à 1984, voire 1985, étaient dans une situation désespérée et aucune lueur, aussi infime que ce soit, ne pointait à l'horizon pour l'annonce de lendemains meilleurs.

Cette situation était:

- la commercialisation forcée,
- les exactions des agents de la police économique qui contrôlait les fuites du riz,
- l'endettement croissant des paysans,
- et surtout le découragement lié à leur statut précaire.

Dans le rapport IRAM, novembre 1981, sur l'Office du Niger, il est écrit: <<Un des sentiments qui affecte le plus le comportement des "colons" vis à vis de l'Office du Niger est la conscience d'un statut extrêmement précaire. Ni la terre, ni l'habitat ne leur est garanti; ils peuvent en être dépossédés sur décision de l'encadrement...>>

En 1984, pour sauver l'Office du Niger et ses paysans, il a été proposé cinq axes de réflexion parmi lesquels la problématique de la responsabilisation paysanne.

Les résultats de ces réflexions ont abouti à l'Office du Niger à:

- l'érection de 140 villages en Associations ou Tons Villageois,
- la libéralisation de la commercialisation,
- le gel des dettes (moratoire de 3 ans) des exploitants,
- la reformulation du décret de gérance pour assurer la sécurité foncière aux paysans méritants et donner la possibilité aux organisations paysannes d'être étroitement associées à la gestion du terroir villageois...

Dans le cadre du transfert de cette gestion foncière aux organisations paysannes, une convention particulière sera élaborée pour permettre à l'Office du Niger de concéder une partie de ses prérogatives dans les domaines suivants:

- attribution de terres rizicoles et maraîchères,
- réajustement de la taille d'exploitation,
- installation de nouveaux exploitants,
- rupture de contrat avec les paysans défaillants (éviction),
- transfert d'exploitants d'une parcelle à l'autre ou d'un village à un autre.

Tout ceci sera fait conformément à l'article 28 du décret de gérance n° 89-090/PG-RM du 29 mars 1989 qui stipule:

L'Office du Niger peut, par convention particulière soumise à l'approbation du Ministre de Tutelle, déléguer une partie de ses pouvoirs de gérance aux groupements d'exploitants.

Cette délégation pourra porter sur tous les actes nécessaires à la bonne exploitation des terres irriguées à l'exception de l'entretien du réseau principal d'irrigation et de drainage et du fonctionnement des grands ouvrages.

6.2. Le permis d'exploitation agricole (PEA)

<<L'Office du Niger, pour une plus grande sécurisation de leurs droits, délivrera une concession, sur leur demande, aux exploitants agricoles installés sur ses terres suivant les dispositions contenues dans le cahier de charges élaboré à cet effet.

Cette concession prend le nom de Permis d'Exploitation Agricole. Le concessionnaire s'engage au respect des droits et obligations tels que mentionnés dans le cahier des charges constituant les clauses et conditions d'application du Permis d'Exploitation sur les terres irriguées à l'Office du Niger>> (tableau 4).

Tableau 4: Critères d'octroi du permis d'exploitation agricole

VILLAGES	Nombre de Famille	DUREE MINIMUM D'INSTALLATION (ANNEES)					DUREE DE JOUISSANCE											
		0	1 à 3 ans	4 à 5 ans	6 à 10 ans	Non exprimé	0 à 5 ans	6 à 10 ans	A vie	Non exprimé								
Oula	75	-	21	11	20	23	-	1	60	14								
Sansanding-Coura	33	-	-	4	19	10	-	-	23	10								
Zirakoro	95	-	24	21	32	18	7	18	41	29								
T O T A U X	203	-	45	22,16	36	17,73	71	34,97	51	25,12	7	3,44	19	9,35	124	61,08	53	26,10

Tableau 4 (suite): Critères d'octroi du permis d'exploitation agricole

VILLAGE	NOMBRE EXPLOI- TATIONS	ENDETTEMENT						RESIDENCE						RAPPORT AVEC L'AV					
		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé	
		nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
Oula	75	12	16	44	58,66	19	25,33	53	70,66	3	4	19	25,33	43	57,33	14	18,66	18	24
Sansanding Coura	33	7	21,21	14	42,42	12	36,36	23	69,69	1	3,03	9	27,27	20	60,60	4	12,12	9	27,27
Zirakoro	95	22	23,15	50	52,63	23	24,21	72	75,78	7	7,36	16	16,84	58	61,05	15	15,78	22	23,15
Total	203	41	20,19	108	53,20	54	26,60	148	72,90	11	5,41	44	21,67	121	59,60	33	16,25	49	24,13

Plusieurs conditions à remplir par le candidat-exploitant pour bénéficier de PEA ont été discutées avec les riziculteurs, de ces discussions se sont dégagées les tendances suivantes:

- Tous sont d'accord pour instaurer une durée minimum d'installation qui, comme un examen probatoire, permettra de savoir si le nouveau venu mérite un permis ou pas. 35 % des personnes interrogées veulent que la durée soit de 6 à 10 ans tandis que le minimum va de 1 à 3. Cette proposition est celle des villages au terroir non ou partiellement réaménagé.
- Quant à la durée de la jouissance, une fois le permis obtenu, une large majorité (61 %) la souhaite définitive.
- Les riziculteurs sont nombreux qui conditionnent l'acquisition du permis à la résidence dans le village d'exploitation, 73 % contre 5 et 21 non exprimés; à la qualité des rapports avec l'AV, 60 % contre 16 et 24 non exprimés; et au non endettement, 20 % seulement contre 53! Ce résultat illustre bien la désastreuse situation financière des exploitants.

Il ressort de ce qui précède que des changements importants ont eu lieu à l'Office du Niger dans le domaine foncier. Pour preuve, encore des lettres d'attribution de terre ont été distribuées à une cinquantaine de paysans de Niono par la Direction Générale dans les deux premiers villages où le cadastre a été établi. Mais il faut reconnaître que beaucoup reste encore à faire car, si la livraison du permis d'exploitation agricole est liée à l'établissement du cadastre dont le rythme est très lent, l'on se demande dans combien d'années, tous les paysans peuvent prétendre à la sécurité foncière?

6.3. L'implication des paysans dans la gestion foncière

L'implication des paysans dans les domaines de l'installation des nouveaux paysans, le réajustement de la taille des exploitations, le remembrement, le transfert et l'éviction, est perçue différemment suivant les villages.

Tableau 5: Degré d'implication de l'AV dans la gestion foncière

VILLAGE	TOTAL EXPLOI- TATIONS	IMPLICATION DE L'AV																	
		INSTALLATIONS						REAJUSTEMENT						TRANSFERT					
		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé	
		nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
Oula	75	21	28	50	66,66	4	5,33	21	28	50	66,66	4	5,33	21	28	50	66,66	4	5,33
Sansanding Coura	33	19	57,57	13	39,39	1	3,03	16	48,48	14	42,42	3	9,09	19	57,57	12	36,36	2	6,06
Zirakoro	95	53	55,78	35	36,84	7	7,36	53	55,78	35	36,84	7	7,36	53	55,78	35	36,84	7	7,36
Total	203	93	46,5	98	48,27	12	5,91	90	44,33	99	48,76	14	6,89	93	45,81	97	47,78	13	6,40

VILLAGES	NOMBRE D'EXPLOITATIONS	IMPLICATION DE L'AV											
		EVICTION						CAPACITE DE GERANCE					
		Oui		Non		Non exprimé		Oui		Non		Non exprimé	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	75	20	26,66	51	68	4	5,33	38	50,66	23	30,66	14	18,66
Sansanding-Coura	33	18	54,54	14	42,42	1	3,03	12	36,36	21	63,63	0	0
Zirakoro	95	53	55,78	35	36,84	7	7,36	67	70,52	21	22,10	7	7,36
TOTAUX	203	91	44,82	100	49,26	12	5,91	117	57,63	65	32,01	21	10,34

Globalement, 46 % seulement des paysans trouvent qu'ils sont impliqués dans les activités citées ci-dessus; mais le détail par village est plus explicite.

A Sansanding Coura et Zirakoro, plus de la moitié des paysans ont opté pour le oui tandis qu'à Oula, la proportion est le tiers.

Oula	:	28 %
Sansanding Coura:		56 %
Zirakoro	:	56 %

6.4. Capacité de gestion des terres par les Associations Villageoises (AV) et Tons Villageois (TV)

Les exploitants sont assez sceptiques quant à leur capacité de gérer les terres. Dans le cas de l'étude, 58 % d'entre eux pensent qu'ils peuvent assumer cette tâche; mais le résultat est assez biaisé par le pourcentage fort élevé de Zirakoro.

Oula	:	51 %
Sansanding Coura:		36 %
Zirakoro	:	70 %

La réaction des villageois semble être fonction non seulement de la confiance dont jouissent les responsables AV et Tons mais aussi de leur sérieux dans le travail. En effet, Oula a une AV très active, soutenue par tout le village. Cette organisation paysanne est citée parmi les meilleures du secteur, voire de la zone du Macina.

Cependant, le transfert de la gestion foncière à leur niveau ne semble pas les enthousiasmer pour autant.

Les exploitants de Sansanding Coura ne sont pas prêts à assumer cette responsabilité parce qu'ils trouvent que leur organisation n'est pas compétente. Un tel transfert engendrerait des antagonismes au sein de l'AV.

A Zirakoro, les responsables AV sont très influents car soutenus par les grandes familles. Une scission nette se remarque dans le village, à tel point que le secteur avait des craintes quant au regroupement des chefs de familles en un même lieu. Les responsables politiques et administratifs locaux avaient même projeté d'y tenir une réunion en vue de les reconcilier compte tenu de la mésentente qui règne entre eux.

Les paysans de Zirakoro ont opté avec forte majorité pour le transfert de la gestion foncière parce qu'ils défendent des intérêts personnels:

- beaucoup d'entre-eux exploitent des superficies non taxées puisque non déclarées et que le réaménagement mettrait en nu (cf. 4.2.);

- des séparations anarchiques de familles ont été entreprises et des demandes d'installation ont été émises pour ces dernières qui sont soutenues par l'AV.

Si ce transfert a lieu, chacun y trouvera son compte, sauf les petites familles qui, d'ailleurs, ont dénoncé le procédé.

La mauvaise gestion financière des ressources de l'AV et surtout ce désir d'augmentation de leur superficie par truchement des demandes d'installation cautionnées par l'AV, constituent la véritable source de mésentente des chefs de familles du village de Zirakoro.

Il est à noter que cette voie d'accès à de plus grandes superficies par les paysans est très répandue à l'Office du Niger; elle compromet dangereusement toute politique d'intensification si un contrôle minutieux n'est exercé lors du dépouillement des demandes d'installation émanant des AV.

Ce n'est donc pas un hasard que les responsables AV de Zirakoro soient soutenues par les familles influentes du point de vue social et économique.

6.5. Participation des paysans

Seuls dans les domaines du remembrement et du réajustement de la taille des exploitations, les paysans trouvent leur participation susciterait à coup sûr des tensions dans les villages. Leur intervention dans les autres domaines suscite moins de réserves.

6.5.1. Installation des nouveaux paysans

Le rôle du village d'accueil du nouvel exploitant est ainsi défini:

- détermination de la superficie à mettre à la disposition des nouveaux venus,
- contrôle de l'équipement agricole et des travailleurs de la famille,
- sélection par interview (échange de vue entre les responsables du village et les postulants) parmi les familles viables,
- accord de la caution solidaire du village en matière d'intrants agricoles pour le paysan ainsi choisi.

6.5.2. Transfert d'un paysan

Le transfert d'un village à un autre doit être sanctionné par le double accord des deux villages (village d'origine et village d'accueil) pour éviter le nomadisme des exploitants endettés.

6.5.3. Rupture de contrat (éviction) des exploitants défaillants

Les motifs maintenus par les exploitants pour la rupture du contrat annuel d'exploitation sont les suivants:

- le mauvais rendement de l'exploitant (moins d'une tonne par hectare sur trois campagnes consécutives) quand il est dans les conditions techniques d'exploitation;
- le refus par l'exploitant de rembourser les dettes de l'Office et/ou de l'AV/Ton;
- le métayage et l'abandon partiel ou total des lots.

Les paysans, dans ce cas, souhaitent:

- leur participation effective dans l'élaboration des propositions d'éviction au niveau de la zone de production;
- la possibilité de proposer eux-mêmes à l'éviction d'un exploitant pour motif de mauvais comportement social;
- la possibilité de cautionner un exploitant proposé à l'éviction en payant soit intégralement ses dettes, soit en proposant à l'Office du Niger un échéancier de remboursement des dettes de l'intéressé.

6.6. Attribution de parcelle communale

L'octroi d'une parcelle communale aux organisations paysannes a reçu un écho favorable auprès des paysans.

Il était proposé son exploitation en potager, en verger et en jachère pour des augmentations futures de superficie des villageois.

7. L'INTENSIFICATION

L'intensification vu par le programme ARPON passe par le réaménagement des parcelles, l'introduction des systèmes de cultures, les facteurs de la production et la dédigiatisation.

Si 86 % des exploitants enquêtés désignent l'apport de la fumure organique, c'est non seulement parce qu'ils sont détenteurs de charrettes, mais aussi (selon eux) qu'ils ont conscience du rôle d'amendement du fumier et de la durée de son action fertilisante. D'après un exploitant de Oula, il n'hésite pas à mettre 100 chargements de charrettes à raison de 3.000 f cfa le chargement sur ses 3 ha, la contrainte majeure restant celle du moyen de transport (la charrette).

Sur 203 exploitants enquêtés à propos de la hiérarchie des facteurs améliorant la production, et sensés être à la base de l'intensification, 82 % citent le repiquage, 18 ne se sont pas exprimés (cf. tableau 6).

D'après cette majorité, si le repiquage passe obligatoirement par l'augmentation du temps de travail, de la main-d'oeuvre (pour planer, préparer la pépinière et repiquer), il faut convenir qu'il permet de maîtriser les adventices et d'obtenir un rendement capable de couvrir toutes les charges. Pour y parvenir, des solutions doivent être trouvées aux contraintes suivantes:

- la dégradation du réseau qui est une des raisons de la non maîtrise de l'eau,
- le mauvais planage parcellaire,
- le sous-équipement (cheptel mort et vif, charrette),
- l'approvisionnement tardif et insuffisant en intrants.

Les 18 % des familles qui ne se sont pas prononcées pour le repiquage, dénotent un certain attentisme dû au manque de TH ou de moyen financier.

73 % des riziculteurs enquêtés citent le semis en ligne (tableau 6), 27 % ne se sont pas exprimés. D'après eux la supériorité en rendement du semis en ligne sur la volée a fait ses preuves pour les familles équipées avec des TH. Le sous-équipement explique le mutisme de 18 % de l'échantillon interrogé. Les familles équipées et avec des TH sont celles capables de respecter le calendrier agricole, d'utiliser le semoir et de lutter efficacement contre le diga en procédant au double labour (en fin et début de cycle végétatif). Les familles sous-équipées sont obligées d'attendre que celles qui sont équipées terminent de labourer leur champ afin de louer leur matériel. Cette situation les empêche non seulement de respecter le calendrier agricole, mais aussi de lutter contre le diga.

Néanmoins il faut reconnaître que le programme ARPON a su introduire le repiquage sans contrainte en passant par le réaménagement, l'équipement des exploitants (en cheptel mort, vif et en charrettes), la location des boeufs de labour aux familles sous-équipées.

Aussi, à Sansanding-Coura, Ségou-Coura et ailleurs dans le secteur de Kokry, le projet a procédé prioritairement au labour profond des parcelles des familles portées volontaires pour le semis en ligne et le repiquage.

L'installation des familles de Kokry-Bozo en colonisation 85/86 avait été conditionnée à l'introduction du repiquage et du semis en ligne sur la base de l'attribution des parcelles de 2 ha aux grandes familles et de 1 à 1,50 ha aux familles moyennes.

De nos jours, dans le secteur de Kokry, 230 ha sont repiqués et 246 semés à la volée.

Tableau 6: Hiérarchie des facteurs qui améliorent la production

VILLAGE	TOTAL EXPLOI- TANTS	FACTEURS															
		REPIQUAGE				SEMIS EN LIGNE				APPORT FUMURE				RESPECT CAL.AGRICOL			
		Exprimé		Non Exprimé		Exprimé		Non Exprimé		Exprimé		Non Exprimé		Exprimé		Non Exprimé	
		nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
Oula	75	66	88	9	12	53	70,87	22	29,33	71	94,67	4	5,33	68	90,67	0	0
Sansanding Coura	33	28	84,85	5	15,15	26	78,79	7	21,21	25	75,76	8	24,24	26	78,79	7	21,21
Zirakoro	95	73	76,85	22	23,15	69	72,63	26	27,36	79	83,15	16	16,84	76	80	19	20
Total	203	167	82,26	36	17,73	148	72,90	55	27,09	175	86,20	28	13,79	170	83,74	33	16,25

7.1. Le réaménagement

Le Projet ARPON a opté pour le réaménagement parcellaire avec un préplanage, puis une amélioration afin d'aboutir à un système simple d'irrigation et de drainage.

Pour ce faire, le Projet recense, en collaboration avec le paysan et l'encadrement, les réseaux defectueux, les parcelles ayant un dénivellement de ± 25 cm, les grandes buttes, les termitières.

L'intervention se fait d'abord prioritairement sur le réseau si celui-là est defectueux. Ensuite on compartimente les parcelles retenues à raison de 0,50 ha par unité avant le démarrage des travaux.

Les enquêtes menées dans deux villages réaménagés (Sansanding-Coura et Zirakoro K9 bis) sur 3, ont fait ressortir que, sur 128 exploitants concernés, 30 % sont favorables au réaménagement ARPON contre 69 %. Paradoxalement 73 % trouvent que leur rendement a augmenté suite au réaménagement contre 27 % qui prétendent n'avoir pas constaté d'augmentation (tableau 7).

Selon les exploitants enquêtés, cette contradiction trouve son origine dans le préplanage imparfait, et le temps mis entre ce dernier et la reprise. Si des gros efforts ont été consentis en vue de faire un préplanage susceptible de faciliter l'irrigation et le drainage, il faut reconnaître (toujours selon eux) que l'achèvement de ce préplanage par nivellement qui devrait être fait par les exploitants n'a pu se réaliser suite à l'échec des expérimentations des boeufs dozers et scrapers.

A Sansanding-Coura où les parcelles ont été réaménagées et reprises, 73 % des exploitants sont insatisfaits contre 24 %.

A Zirakoro où a été réaménagé seulement le (K9 bis), 67 % sont insatisfaits contre 33.

Oula n'étant pas réaménagé n'a pas été pris en compte.

Le préplanage selon le paysan

Les parcelles réaménagées sont livrées aux exploitants avec des buttes, bas-fonds et des grosses mottes. N'ayant pas les moyens appropriés pour émottre ils sont confrontés à des sérieux problèmes de nivelage et de maîtrise d'eau.

Le problème de mottes s'explique de la manière suivante: Les travaux de préplanage consistent à décaper des buttes par les bulls dozers suivis des graders qui planent. Le tracteur intervient en dernière position pour un labour profond de $\pm 25-30$ cm sans émottage.

Si d'après les exploitants cette méthode permet de combattre le diga efficacement, convenons-en qu'elle dégage de grosses mottes qu'aucune herse même articulée ne saura émouvoir.

Tableau 7: Point de vue des exploitants sur le réaménagement ARPON

VILLAGES	TOTAL EXPLOIT.	AUGMENTATION RENDEMENT				SATISFAIT			
		Oui		Non		Oui		Non	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	75	n o n c o n c e r n é							
Sansanding Coura	33	22	66,66	10	30,30	8	24,24	24	72,72
Zirakoro	95	71	74,73	24	25,26	31	32,63	64	67,36
TOTAL	128	93	72,65	34	26,56	39	30,46	88	68,75

Pour y arriver, l'intervention d'un pulvérisateur devient indispensable, à défaut, procéder par plusieurs passages des bulles dozers dans la parcelle après labour. Mais toujours d'après eux, les conducteurs d'engins préfèrent récupérer le reste du gasoil que de tourner plusieurs fois dans la parcelle afin de l'émouvoir.

Quant au surcreusement des arroseurs jusqu'à une profondeur de 2 mètres afin d'en extraire la terre qui sert à renforcer le cavalier - il porte préjudice et perturbe le bon fonctionnement de l'irrigation d'après les riziculteurs.

7.2. Le Programme Spécial

En 1987/88, cinq villages du secteur de Kokry, notamment Sansanding-Coura, San-Coura, Kokry-Bozo, Sampana et Konona, ont connu une situation de crise qui a causé une chute brutale de leur rendement, entraînant une baisse du taux de remboursement de leurs dettes.

Les causes de cette crise sont entre autres:

- un fort taux de mortalité des boeufs de labour 33 % (voir tableau),
- envahissement des parcelles de diga,
- mauvais fonctionnement du système d'irrigation.

**Tableau 8: Mortalité des boeufs de labour dans le secteur de Kokry
(zone couverte par le Programme Spécial, PS)**

Villages	Nombre de boeufs dotés avant le P.S (83/84-86/87)	Nombre de boeufs morts avant le P.S.	Taux de mortalité %
Kokry-Bozo	121	25	20,66
Konona	61	14	23,95
Sampana	78	23	29,48
San-Coura	33	20	60,60
Sansanding-Coura	67	36	53,73
T O T A L	360	118	32,77

Pour redresser cette situation, le projet ARPON a initié en collaboration avec le secteur de Kokry une action appelée Programme Spécial comportant:

- des travaux de réparation du réseau,
- le labour profond contre le diga,
- l'octroi de crédit en semence, engrais, location boeufs de labour, ravitaillement en vivre (paddy),
- rééchelonnement du paiement des dettes antérieures (Fonds d'Intrants Agricoles, FIA) suivant la capacité de remboursement des exploitants concernés,
- la mise en place d'agents motivés pour la gestion de l'eau.

Les résultats des enquêtes auprès de 203 exploitants de Oula, Sansanding-Coura, Zirakoro, sur le programme spécial ont fait ressortir que 45 % reconnaissent le PS et ont bénéficié de son action contre 38 et 17 non exprimés (cf. tableau 9).

47 % estiment que leur rendement a augmenté contre 39 et 14 non exprimés (tableau 9).

42 % déclarent avoir introduit les nouveaux systèmes de production contre 44 et 13 non exprimés.

7.3. Analyse

Tableau 9: Point de vue des exploitants sur le Programme Spécial ARPON

VILLAGES	TOTAL EXPLOI- TATIONS	CONNAISSANCE						AUGMENTATION DE LA PRODUCTION						INTRODUCTION NOUVEAUX SYSTEM					
		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé	
		nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
Oula	75	21	28	53	70,67	1	1,33	20	26,67	54	72	1	1,33	13	17,33	61	81,33	1	1,33
Sansanding Coura	33	24	72,72	9	27,27	-	-	23	69,70	9	27,27	1	3,03	22	66,67	10	30,30	1	3,03
Zirakoro	95	47	49,47	15	15,79	33	34,74	52	54,73	17	17,89	26	27,36	51	53,69	19	20	25	26,32
Total	203	92	45,32	77	37,93	34	16,75	95	46,80	80	39,41	28	13,79	86	42,36	90	44,33	27	13,30

En 1987/88 avant l'introduction du Programme Spécial, le rendement moyen dans les cinq villages était de 703 kg/ha contre 1891 kg/ha dans l'ensemble du secteur.

L'intervention du Programme Spécial a permis d'injecter 82.459 T de semence, 51 T d'engrais et 120 boeufs de labour dressés et repartis entre 68 familles favorables au repiquage et au semis en ligne.

Ceci a permis aux familles concernées (soit 822) de semer 731 ha sur 892 du Programme Spécial à la date du 15 Juillet. Le niveau d'intensification était supérieur dans les 5 villages à celui de l'ensemble du Secteur (voir tableau 10).

Tableau 10: Situation comparative des superficies entre l'ensemble du Secteur et la zone du Programme Spécial.

- Superficies repiquées 16 % dans la zone du PS contre 2 ailleurs
- Superficies semées en ligne 16 contre 2

	TOTAL FAMILLES	TOTAL SUPERFICIES	SUPERFICIES REPIQUEES		SUPERFICIE SEMEE EN LIGNE		NOMBRE D'EXPLOITANTS AYANT REPIQUE ET SEME EN LIGNE			
			Total	%	T	%	Repiquage		semis ligne	
							nbr	%	nbre	%
P.S.	249	892	143,15	16,04	144	16,14	93	37,34	71	28,51
Ensemble Secteur	952	4 170	86,85	2,08	102	2,44	99	10,39	50	5,25

Ce niveau d'intensification a permis aux 5 villages d'obtenir des résultats suivant comparativement à l'ensemble du Secteur:

- Le rendement sur les parcelles semées à la volée des 5 villages du PS est supérieur à celui du Secteur de 200 kg /ha.
- Quand au semis en ligne, l'ensemble du Secteur bat le Programme Spécial. Ceci parce que les 712 des parcelles du PS semées en lignes n'ont pas été désherbées.

La différence du rendement sur les parcelles repiquées entre l'ensemble du Secteur et le PS est de 66 kg/ha. Cela parce que les 111 ha des champs semenciers pris en compte par le Secteur ont reçu la dose d'engrais vulgarisé contrairement aux champs situés dans la zone du Programme.

Selon un exploitant de Oula, le paysan qui louait un boeuf avec les Peulhs à 35.000 FCFA l'unité. Avec le PS ils louent le bétail à moitié prix, à temps, en bonne santé, bien nourri et sans aucune autre contrainte. Toujours d'après lui, cet état de fait a permis à 422 d'exploitants de respecter non seulement le calendrier agricole, mais aussi d'avoir assez de temps et de force pour repiquer ou semer en ligne, voire d'apporter de la fumure organique.

8. LE PHENOMENE DE LA NON-RESIDENCE

8.1. Qui est le non-résident?

Si le non-résident est, comme son nom l'indique le paysan qui ne réside pas dans son village d'exploitation, et qui à une autre activité différente de la riziculture, il faut reconnaître que cette définition change de forme suivant les zones et secteurs.

Sur 203 exploitants enquêtés, 28 % sont des non-résidents (1). Parmi eux 29 ont une volonté de résider dans leur village d'exploitation contre 66 et 6 ne se sont pas exprimés (Tableau 11).

Tableau 11: Intégration du non-résident au village

VILLAGES	NOMBRE EXPLOIT	NOMBRE DE NON RESIDENTS	Ratio N.R - R	VOLONTE DE RESIDENCE						DEMANDE LOT USAGE HABITATION					
				Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé	
				nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
Oula	75	34	45,33	3	8,82	28	82,35	3	8,82	2	5,88	29	85,29	3	8,82
Sansanding Coura	33	1	3,03	-		1		-	-	-	-	1		-	
Zirakoro	95	18	18,94	12	66,66	6	33,33	-	-	8	44,44	10	55,55	-	-
Total	203	53	28,10	15	28,30	35	66,03	3	5,66	10	18,86	40	75,47	3	5,66

19 % ont demandé des lots à usage d'habitation contre 75 % qui n'en ont jamais exprimé le besoin et 6 % ne se sont pas exprimés.

Ce refus de rejoindre (66 %) le village d'exploitation s'explique par la position géographique et économique des exploitants non-résidents par rapport à leur village d'exploitation.

Oula regroupe 45 % d'exploitants non-résidents habitant à Kouna et Boky-wéré, situés en zone exondée à 500 mètres des rizières et 1,5 km de leur village d'exploitation.

1) Contre 17 % dans les B1-5. CF Diawara; B-P, DSE, Rapport Final 1989:4.

Le fait que les non-résidents de Oula, de Boky-wéré, et de Siami soient plus proche de leur champ que lorsqu'ils habiteront dans leur village d'exploitation donne une autre dimension au phénomène de la non-résidence. Les points de vue des exploitants résidents se résument de la façon suivante:

- 18 % pensent que celui qui est représenté par un parent au village est non-résident,
- 45 % trouvent que, est non-résident celui qui est représenté par un manoeuvre,
- 75 % assimilent aux non-résidents celui qui ne réside pas et fait la navette entre son champ et le village d'exploitation,
- 69 % considèrent comme non-résident celui qui est absent, et Tconfie son champ à un exploitant résident.

Contre les points de vue suivants des exploitants non résidents: 19 %, 26, 34 et 3 (Tableau 12).

Tableau 12: Point de vue des exploitants sur le phénomène de la non-résidence

VILLAGES	TOTAL RESIDENTS	SELON LES RESIDENTS									
		1		2		3		4		Non exprimé	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	41	4	9,75	10	24,39	9	21,95	1	2,43	12	29,26
Sansanding	32	6	18,75	16	50	27	84,37	26	81,25	7	21,87
Coura											
Zirakoro	77	17	22,07	42	54,54	76	98,70	76	98,70	19	24,67
TOTAL	150	27	18	68	45,33	112	74,66	103	68,66	38	25,33

VILLAGES	TOTAL NON RESIDANTS	SELON LES RESIDANTS									
		1		2		3		4		Non exprimé	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	34	7	20,58	8	23,52	8	23,52	6	17,64	5	14,70
Sansanding	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coura	18	3	16,66	6	33,33	10	55,55	11	61,11	1	5,55
Zirakoro											
TOTAL	53	10	18,86	14	26,41	18	33,96	17	32,07	6	11,32

1 Représenté au village par un parent

2 Représenté au village par un manoeuvre

3 Représenté au village par personne (va et vient entre résidence et village)

4 Représenté au village par personne (confier son champ à un exploitant résident).

8.2. Caractérisation et analyse

L'installation des non-résidents si près de leur champ (500 mètres) met en question une certaine conception de la non-résidence. Kouna et Boky-Wéré où résident 45 % des non-résidents de Oula, sont des vieux villages du terroir. De par leur position géographique, leur population, ils sont devenus un carrefour commercial. De plus la distance qui les sépare de leur rizière fait qu'ils sont plus proches de leur champ que quand ils habiteront dans le village d'exploitation.

Tableau 13: Résidence des exploitants non-résidents

VILLAGES	NOMBRE EXPLOIT	SUPERFICIES		R E S I D E N C E					
		Casier	h/c	Boky-Wéré	Kouna	Macina	Siami	Kokry-Bozo	Kokry
Oula	34	97,10	2,5	11	23	-	-	-	-
Sansanding	1	3,00	-	-	-	-	-	-	1
Coura	18	56,00	3,00	-	-	12	5	1	-
Zirakoro									
	53	156,10	5,50	11	23	12	5	1	1

Cette catégorie de non-résidents vivant en zone exondée a comme activité principale la culture du mil et du sorgho.

Ces non-résidents (23 exploitants à Kouna et 11 à Boky-Wéré) mettent en valeur 97 ha en casier, soit 62 % des terres exploitées par l'ensemble des non-résidents de Oula, et 3 ha, soit 5 %, des hors-casiers.

Tableau 14: Ethnie des exploitants non-résidents

VILLAGES	NOMBRE EXPLOIT.	SUPERFICIES		ETHNIE						
		Casier	h/c	Bambara	Bozo	Mossi	Marka	Peulh	Malinké	Maure
Oula	34	97,10	2,50	12	4	1	10	5		
Sansanding-	1	3,00	-	1	-	-	-	-	-	-
Coura										
Zirakoro	18	56,00	3,00	6	5	2	1	2	1	1
	53	156,10	5,50	19	9	3	11	7	1	1

Malgré cette position dominante Kouna et Boky-Wéré avaient en 1988/89 un impayé de 2.177.985 f cfa en dettes antérieurs et 968.170 f cfa en dettes d'exercices.

Cette situation d'endettement, la non participation aux activités socio-économiques du village d'exploitation expliquent la séparation de Kouna et Boky-Wéré de l'AV de Oula. Les exploitants de Siami habitant aussi en zone exondée constituent 15 % du total des non-résidents de Zirakoro. Siami existe bien avant l'Office du Niger, il est situé en face de Zirakoro, dont le sépare seulement le prolongement du drain bretelle, soit 1,5 km de la route. Ses exploitants sont défavorables au déménagement dans le village d'exploitation. En revanche ils demandent de faire d'eux un village de colonisation à part entière résidant sur leur propre domaine avec leur AV.

Contrairement aux non-résidents proches de leurs champs (Kouna et Boky-Wéré), ceux de l'ON - 4 % du total qui exploitent 4 % des terres de Zirakoro, habitent à Kokry et Kokry Bozo soit respectivement 1,5 et 2 km. Cette catégorie de non-résidents exploitent pour compléter leur irrégulière pension de retraite. Ils préfèrent faire la navette entre leur champ et leur lieu de résidence que d'habiter dans le village d'exploitation.

66,66 % des non-résidents de Zirakoro habitent à Macina et font la navette entre leur ville et leur champ, par crainte de ne pas perdre le revenu de leur activité exercée en ville. La distance (9 km) empêche ces exploitants de mobiliser à temps les ressources humaines et matérielles pour exploiter correctement.

Le phénomène de la non-résidence doit être étudié avec souplesse tout en tenant compte de:

- * la distance qui sépare le non-résident de son champ et/ou de son village d'exploitation,
- * des familles retraitées de l'Office du Niger qui résident dans les chefs-lieux de secteurs.

Les exploitants non-résidants sont défavorables au déménagement dans leur village d'exploitation (Zirakoro) mais demandent en revanche la construction d'un pont sur le drain bretelle en vue de les rapprocher de leur champ, ainsi que la constitution d'une AV afin de faire d'eux un village de colonisation à part entière, résidant sur leur propre domaine. Ce cas singulier nécessite une attention particulière.

9. ENDETTEMENT

Avant d'aborder ce sujet il est important de présenter le compte d'exploitation du paysan auquel l'endettement est intimement lié.

9.1. Compte d'exploitation

Tableau 15: Compte d'exploitation (campagne 88/89)

Villages	N° de famille	Charge d'exploitation (kg)	Auto consommation (kg)	Total charges (kg)	Superficie (ha)	Seuil de rendement (kg/ha)	Rendement (kg/ha)	Ecart (kg/ha)
Oula	43	7368	4250	11618	8	1452	2391	939
-.-	35	12525	5250	17775	9	1975	1792	- 183
-.-	76	3427	3750	7177	5	1435	2250	815
-.-	-	5176	3750	8926	4	2232	3375	1143
-.-	-	1407	2500	3907	3	1302	1667	365
-.-	125	2205	3250	5455	4	1364	1631	267
Zirakoro	103	7379	4250	11629	10	1163	1358	195
-.-	85	7146	13956	21102	12	1759	2181	422
-.-	150	3560	2750	6310	5	1262	1088	- 174
-.-	148	4173	3000	7173	6	1196	1750	554
TOTAL		54366	46706	101072	66	1531	1928	397

Le compte d'exploitation du paysan permet de dégager le rendement minimum qu'il faut atteindre pour pouvoir éponger ses dettes d'exploitation et assurer son autosuffisance alimentaire. Ce rendement minimum appelé "seuil de rendement", comparé à celui de l'exploitant, renseigne sur sa situation de solvabilité (solde créditeur ou débiteur).

Ces comptes ont été établis d'une manière originale. Il s'agit d'une dizaine d'exploitants repartis entre Oula et Zirakoro qui, une fois compris le mode de calcul du compte d'exploitation (après explication), ont volontairement établi les leurs pour la campagne 88/89.

Dans l'ensemble ils ont un solde créditeur (397 kg/ha) autrement, ils dégagent un surplus commercialisable et ceci contre toute attente, car le secteur de Kokry voire la zone de Macina est depuis longtemps considéré comme marginal (bas rendement, endettement croissant). De ce tableau, il ressort que le rendement moyen est de 1928 kg/ha et le seuil de rendement 1531 kg/ha. Le paysan dégage donc un surplus pouvant non seulement lui permettre d'éponger une partie de ses dettes antérieures mais aussi de subvenir à d'autres besoins (impôt, habillement, investissement).

Tableau 16 (suite)

VILLAGES	EXPLOI- TANTS	T O T A L		DETTES GLOBALES		TOTAL DETTES APRES GEL/ DETTES GELEES
		Montant	Moyennes	Montant	Moyennes	
Oula	51	6601925	129450	14053092	275551	0,886
Sansanding-Coura	40	17955400	448885	31215737	780393	1,354
Zirakoro	107	15225660	142296	37650107	351870	0,679
Total zone d'étude	198	39782985	200924	82918936	418783	0,922
Total Secteur	1217	174456725	143350	387127434	318100	0,820

9.2.1. Dettes gelées

Suite à un endettement croissant qui a découragé les paysans et pour motiver ces derniers, il a été décidé d'accorder un moratoire de trois ans aux exploitants.

Dans le secteur de Kokry les dettes gelées s'élèvent à 212.670.709 f cfa dont 43.135.951 f cfa pour la zone d'étude soit 20 %. Sansanding-Coura est le village le plus endetté par exploitant avec 331.508 f cfa contre 217.858 f cfa pour les trois villages et 174.750 f cfa seulement pour le secteur de Kokry. Oula est le moins endetté par exploitant avec 146.101 f cfa.

9.2.2. Dettes après gel

D'après ses promoteurs, ce moratoire permettrait aux paysans de <<souffler un peu>> et de partir ainsi sur une base relativement plus saine pour mieux produire.

Cependant les choses ne se sont pas passées ainsi, le moratoire n'a fait que les enfoncer dans un processus d'endettement plus accéléré que le précédent (84/85). Pour preuve, certains (Oula, Zirakoro) ont presque atteint le niveau d'endettement de l'année du gel, d'autres l'ont même dépassé (Sansanding-Coura).

Après quatre ans de gel (1985/86 à 88/89) la situation se présente ainsi:

174.456.725 f cfa pour l'ensemble du secteur dont 23 % pour la zone d'étude. Comme pour les dettes gelées, Sansanding-coura est le plus endetté par exploitant (448.885 f cfa) et Oula le moins endetté (129.450 f cfa).

En rapprochant les dettes après gel des dettes gelées on trouve un taux d'accroissement de 135 % pour Sansanding-Coura contre 82 % pour tout le secteur et 92 % pour la zone d'étude. Oula, considéré comme le moins endetté par exploitant, atteint le taux de 89 % et Zirakoro 68 %.

Comme on le voit, même le village le moins endetté (Oula) a eu un taux d'accroissement inquiétant de sa dette après gel, supérieur ainsi à celui de Zirakoro.

9.2.3. Dettes globales

Le moratoire prévu pour trois ans a pris fin à la campagne 87/88 et en principe à partir de 88/89 les paysans devraient commencer à éponger les dettes gelées. Mais apparemment aucune de ces dettes n'a été remboursée bien que l'année 88/89 ait été une année de production record. Alors se pose la question de savoir: les dettes moratoriées sont-elles purement et simplement annulées? Si cela n'est pas l'entendement de l'ON, les paysans eux l'ont compris ainsi. En répondant négativement à la question, les deux dettes sont à fusionner et donnent naissance à la dette globale qui se présente comme suit:

387.127.434 f cfa pour le secteur de Kokry dont 21 % pour la zone d'étude. Là encore Oula est le moins endetté par exploitant (275.551 f cfa) contre 318.100 f cfa pour le secteur et 11.783 f cfa pour les villages d'étude. Sansanding-Coura bat le record avec 780.393 f cfa par exploitant.

Ces chiffres sont alarmants et l'on pourrait se demander dans quelles conditions de production faut-il mettre les exploitants pour rembourser leurs dettes.

9.3. L'endettement d'après les paysans

Tableau 17: Situation d'endettement

VILLAGES	NOMBRE EXPLOI- TANTS	BENEFICIAIRES DU MORATOIRE						DETTES APRES GEL						NATURE DE LA DETTE					
		Oui		Non		Non exprim		Oui		Non		Non exprim		ON	FIA	P.S	BNA	Autre	N.exp
		Nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%						
Oula	75	13	17,33	52	69,33	10	13,33	12	16,00	37	49,33	26	34,66	8	1	-	-	-	3
Sansanding	33	8	24,24	22	66,66	3	9,09	10	30,30	19	57,57	4	12,12	5	5	-	-	-	-
Coura																			
Zirakoro	95	29	30,52	58	61,05	8	8,42	26	27,36	66	69,47	3	3,16	12	4	-	-	3	7
TOTAL	203	50	24,63	132	65,02	21	10,34	48	23,65	122	60,10	33	16,25	25	10	-	-	3	10

Tableau 17 (suite)

VILLAGES	NOMBRE EXPLOI- TANTS	CAUSES DE L'ENDETTEMENT													
		1		2		3		4		5		6		7	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	75	26	34,66	26	34,66	25	33,33	25	33,33	25	33,33	22	29,33	7	9,33
Sansanding	33	27	81,81	26	78,78	25	75,75	8	24,24	24	72,72	24	72,72	24	72,72
Coura															
Zirakoro	95	56	58,94	58	61,05	44	46,31	55	57,89	41	43,15	41	43,15	9	9,47
TOTAL	203	109	53,69	110	54,18	94	46,31	88	43,35	90	44,33	87	42,86	40	19,70

Tableau 17 (suite et fin)

VILLAGES	NOMBRE EXPLOI- TANTS	MORTALITE DES BOEUFs					
		1987/88		1988/89		1989/90	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	75	22	29,33	10	13,33	6	8,00
Sansanding	33	9	27,27	2	6,06	1	3,03
Coura							
Zirakoro	95	10	10,53	11	4,58	10	10,53
TOTAL	203	41	20,20	23	11,33	17	8,37

1. dénivellation parcellaire
2. dégradation du réseau hydraulique
3. fourniture tardive des intrants (semences et engrais)
4. sous-équipement
5. hausse des prix des intrants et équipement
6. redevance élevée
7. autres.

Il s'agit de faire le point avec les exploitants sur:

- les dettes moratoires,
- les dettes après gel,
- les raisons de leur endettement.

Les statistiques portent ici sur le nombre des paysans endettés mais ne fournissent pas le montant des dettes à cause, semble-t-il, de l'"oubli" qui pourrait être dû:

- à la discrétion du paysan sur son passif,
- à un refus délibéré de ce qu'il ne croit plus obligé de régler.

9.3.1. Bénéficiaire du moratoire

Dans les trois villages d'étude, 25 % reconnaissent avoir bénéficié du moratoire; le reste (75 %) est soit non installé ou non endetté en 1985, soit seulement non-exprimé. Oula présente le plus faible taux des bénéficiaires du moratoire avec 17 % et Zirakoro le plus fort (31 %). Sansanding-Coura qui est le plus endetté compte tenu du montant (cf. 9.2.) l'est moins en nombre d'endettés avec 24 %.

Ces faibles taux des bénéficiaires s'expliquent par trois raisons:

- plusieurs se sont installés après le gel (50 % à Sansanding-coura, 39 % à Zirakoro et 28 % à Oula);
- certains bénéficiaires ont été évincés;
- d'autres sont réticents à reconnaître leurs dettes qu'ils se croient ainsi en devoir de rembourser.

9.3.2. Dettes après gel

Là encore peu d'exploitants se sont déclarés endettés après le gel. Ainsi 24 % des riziculteurs de la zone d'étude sont endettés contre 16 % seulement à Oula et 30 % à Sansanding Coura qui a ainsi le taux le plus élevé d'endettement.

On fait le même constat qu'au 9.3.1., c'est-à-dire plus des trois quart des exploitants se sont présentés comme non endettés ou ignorant leurs dettes; ce qui contredit la situation présentée par l'ON.

52 % des exploitants endettés après le moratoire sont débiteurs de l'ON contre seulement 21 % pour ARPON, 6 % pour les AV et le reste non-exprimé.

A quoi cela est dû? Est-ce parce que l'ON distribue beaucoup plus de crédits que les autres ou parce que ces derniers veillent plus au recouvrement de leurs créances?

9.3.3. Causes de l'endettement

Les paysans avancent toutes les raisons citées au tableau n° 17 à savoir:

- dégradation du réseau avec 54 % des exploitants,
- dénivellation parcellaire 54 %,
- fourniture tardive des intrants 46 %,
- hausse des prix des intrants et de l'équipement 44 %,
- sous-équipement 43 %,
- redevance élevée 43 %,
- autres 20 %, les "autres" regroupant ceux qui ont rendu responsables le diga, la nature du sol et la mortalité des boeufs de labour comme causes de leur endettement.

Il ressort de ce tableau sur l'endettement que:

* Oula: est le village le moins endetté, ceci pour diverses raisons:

- disponibilité en terre permettant aux paysans de diversifier leurs activités (culture en casier, hors-casier, culture sèche, maraîchage...cf.4.),
- les Mossi constituent la grande majorité du village réputés pour leur ardeur au travail,
- entente dans le village, ce qui a permis un bon fonctionnement de l'AV.

* Sansanding-Coura: est le village le plus endetté. Les causes pourraient être:

- l'impossibilité d'avoir des terres hors-casiers et de cultures sèches comme à Oula et à Zirakoro,
- le réaménagement aboutit à la diminution de la taille d'exploitation des riziculteurs sans qu'il ne soit suivi d'une véritable intensification qui exige un planage et une irrigation meilleure.

La situation de l'endettement dans le secteur en général et la zone d'étude en particulier a atteint presque le niveau de 1985 jugé comme inquiétant.

10. COMMERCIALISATION

Il s'agit ici de faire le point sur la commercialisation du paddy et des produits maraîchers.

10.1. Commercialisation du paddy

Tableau 18: La commercialisation

VILLAGES	NOMBRE EXPLOI- TANTS	DEGAGEMENT D'UN SURPLUS COMMERCIALISABLE						ACHETEUR					
		N.exprimé		Oui		Non		N.exprimé		O.N		Privé	
		Nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	75	18	24	35	46,67	22	29,33	24	32	44	58,67	7	9,33
Sansanding	33	4	12,12	18	54,55	11	33,33	8	22,24	25	75,76	-	-
Coura													
Zirakoro	95	13	13,68	66	69,47	16	16,84	23	24,21	66	69,47	6	6,32
TOTAL	203	35	17,24	119	58,62	49	24,14	55	27,09	135	66,50	13	6,40

Tableau 18 (suite)

VILLAGES	NOMBRE EXPLOI- TANTS	P R I X								S O U H A I T					
		non exprimé		70 F		- 70 F		+ 70 F		non exprimé		maintien du prix		hausse	
		Nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	75	23	30,67	41	54,67	1	1,33	10	13,33	15	20	5	6,67	55	73,33
Sansanding	33	4	12,12	25	75,76	4	12,12	-	-	11	33,33	4	12,12	18	54,55
Coura															
Zirakoro	95	29	30,53	65	68,42	1	1,05	-	-	22	23,16	8	8,42	65	68,42
TOTAL	203	56	27,59	131	64,53	6	2,96	10	4,93	48	23,65	17	8,37	138	67,98

Depuis la suppression de la police économique en 1984, les paysans à l'ON sont libres du choix de leur client et du prix. Ceci aura une conséquence certaine sur tous les éléments de la commercialisation.

10.1.1. Qui commercialise?

Le degré de participation à la commercialisation du paysan se mesure par sa capacité de dégager un surplus commercialisable (cf.9.1.). Cependant, l'exploitant peut commercialiser (vendre) sans que sa production le lui permette.

En liant la commercialisation à l'existence d'un surplus la situation se présente ainsi:

- 59 % des exploitants de la zone d'étude commercialisent contre seulement 24 % et le reste non exprimé;
- Zirakoro et Sansanding-Coura ont respectivement un taux de commercialisation de 69 % et 55 % contre 47 % à Oula.

Comme on le voit, Zirakoro a commercialisé le plus (en nombre d'exploitants) suivi de Sansanding-Coura et Oula le moins. En considérant que tout paysan vend du paddy commercialisé, on a la situation suivante: 73 % des riziculteurs de la zone d'étude ont vendu du paddy dont 76 % à Zirakoro et à Sansanding-Coura et 68 % à Oula. On remarque que la presque totalité des exploitants (3/4 environ) de l'échantillon interviennent dans le marché du paddy.

10.1.2. Qui achète?

Avant la libéralisation de la commercialisation du paddy, l'ON en avait le monopole. Après celle-ci, il continue toujours à être le gros acheteur de paddy des paysans. Environ 67 % des riziculteurs de la zone d'étude vendent à l'ON contre seulement 6 % au privé et 27 % ne se sont pas prononcés; ce chiffre atteint 76 % à Sansanding-Coura où il n'y a pas eu d'acheteurs privés, 69 % à Zirakoro et 59 % à Oula. Oula détient le plus d'acheteurs privés avec 7 sur 75. On note ici que l'ON constitue l'acheteur principal du paddy des exploitants en dépit de la libéralisation. Ceci s'explique par:

- la disposition par l'ON d'un circuit rodé et mieux structuré que celui du privé,
- le manque d'organisation et de fonds au privé (surtout dans la zone du Macina),
- le maintien du prix plancher garanti par l'ON,

- la reconnaissance à l'ON pour les services rendus (avance vivre, avance moisson, divers crédits) d'après les paysans eux-mêmes.

Mais l'entreprise ne compromettra-t-elle pas cette position dominante à cause de non-paiement à temps:

- des semences dues aux AV,
- de la ristourne sacherie,
- de la ristourne collecte primaire.

A ces difficultés vient se greffer la différence de poids constatée entre la pesée effectuée par les AV et celle de l'ON (pont-basculé). Il y a lieu de résoudre ce problème car les AV ont la possibilité de recourir à la clientèle privée.

10.1.3. A quel prix?

En principe la libéralisation devrait amener les prix à connaître des fluctuations. Mais comme l'ON est jusqu'ici le principal acheteur du paddy des paysans (cf.10.1.2.), le prix pratiqué est généralement celui de ce dernier (70 f cfa/kg). Ainsi 65 % des exploitants ont vendu au prix officiel dans la zone d'étude contre seulement 8 % à plus ou moins de ce prix (3 % au-dessous et 5 % au-dessus).

A Sansanding-Coura 76 % commercialisent au prix officiel suivi de Zirakoro (68 %) contre seulement 55 % à Oula. Seul Oula compte des exploitants (dix) qui ont commercialisé à plus de 70 f cfa/kg dont les trois sont des paysans semenciers. Parmi les six riziculteurs ayant vendu à moins du prix officiel, quarante sont de Sansanding-Coura; il s'agit des exploitants qui ont commercialisé à 65 f cfa/kg à l'AV. Les autres cas de fructuation sont dus aux résultats des discussions qui se dégagent entre les paysans et les commerçants privés (loi de marché). Ce sont ces différentes situations qui expliquent en partie les différences de pourcentage entre les exploitants commercialisant à l'ON et ceux vendant au prix officiel.

Les paysans estiment que le prix au producteur n'est pas rémunérateur et demandent un relèvement de ce dernier. Ainsi, 68 % des exploitants de la zone d'étude sont favorables à une hausse du prix officiel contre seulement 8 % à son maintien et le reste non-exprimé. A Oula 73 % demandent un relèvement de 70 f cfa/kg suivi de Zirakoro (68 %) puis Sansanding-Coura (55 %).

10.2. Le maraîchage

Tableau 19: Hommes et maraîchage

VILLAGES	NOMBRE EXPLOI- TANTS	Surfaces (ha)	ATTRIBUTAIRE						VENDEUR					
			Chef expl.		Autre		N. exprimé		Homme		Femme		Non exprimé	
			nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	75	14,55	22	29,33	2	2,66	51	68	11	14,66	12	16	52	69,33
Sansanding	33	4,50	13	39,39	1	3,03	19	57,57	4	12,12	8	24,24	21	63,63
Coura														
Zirakoro	95	11,40	26	27,36	-	-	-	-	14	14,73	9	9,47	72	75,78
TOTAL	203	30,45	61	30,04	3	1,47	70	34,48	29	14,28	29	14,28	145	71,72

Tableau 19 (suite)

VILLAGES	NOMBRE EXPLOI- TANTS	Surfaces (ha)	ACHETEUR						LIEU DE VENTE					
			Individu		Exploitant		Commerçant		N. exprimé		Marché		Foire	
			nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	75	14,55	7	9,33	1	1,33	22	29,33	45	60	19	25,33	10	13,33
Sansanding	33	4,50	8	24,24	2	6,06	11	33,33	12	36,36	9	27,27	7	21,21
Coura														
Zirakoro	95	11,40	18	18,94	6	6,31	17	17,89	54	56,84	15	15,78	14	14,73
TOTAL	203	30,45	33	16,25	9	4,43	50	24,63	111	54,67	43	21,18	31	15,27

Tableau 19 (suite)

VILLAGES	NOMBRE EXPLOI- TANTS	Surfaces (ha)	VENTE						BENEFICIAIRE					
			Gros		Détail		N. exprimé		Chef expl.		Exploitant		Non exprimé	
			nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	75	14,55	19	25,33	9	12	47	62,66	11	14,66	12	16	52	69,33
Sansanding	33	4,50	9	27,27	9	27,27	15	45,45	7	21,21	8	24,24	18	54,54
Coura														
Zirakoro	95	11,40	13	13,68	8	8,42	74	77,89	19	20	7	7,36	69	72,63
TOTAL	203	30,45	41	20,19	26	12,80	136	67	37	18,22	27	13,30	139	68,47

Longtemps considéré comme une activité mineure et de ce fait laissé aux femmes, le maraîchage constitue aujourd'hui une source de revenu importante.

10.2.1. Production

Le maraîchage est devenu une activité majeure chez les paysans de l'ON. La presque totalité de la zone d'étude fait du maraîchage surtout à Zirakoro et à Oula. Ils en font sur tous les espaces disponibles: cavaliers, abords des drains, etc. Il concerne une superficie d'environ 32 ha répartie en planches de taille variable. On y cultive de l'ail, des échalottes, de la tomate, etc. Les exploitants se plaignent du manque d'approvisionnement en intrants (semences et engrais) et en équipement.

Cette activité occupe les paysans après la moisson en empêchant ainsi l'exode rural des jeunes en particulier les cadets hommes c'est-à-dire ceux qui ne sont pas chefs d'exploitation donc, non attributaires des parcelles maraîchères. Il constitue le domaine privilégié de ces derniers (cadets) et des femmes et leur permet de percevoir un revenu personnel. Il est à noter que le paysan à l'ON ne paye pas de redevance eau pour sa parcelle maraîchère.

10.2.2. Commercialisation

En général le chef d'exploitation est attributaire des parcelles maraîchères (30 % de la zone d'étude). Les femmes le sont rarement: 3 % à Oula, 2 % à Sansanding-Coura; il intervient quand la femme est seule dans la famille (cas par exemple d'une veuve n'ayant pas de garçon).

Les hommes s'occupent de la commercialisation dès qu'il s'agit de la vente en gros qui n'intervient que quand la production est importante. Ainsi on constate une forte présence masculine dans la commercialisation des échalottes. Maraîchers et maraîchères prétextent du fait que ces dernières sont incapables de se servir d'une bascule. N'y a-t-il pas là un risque de confiscation d'une production féminine par les hommes? Les produits maraîchers sont écoulés dans les marchés ou foires de la zone (Macina surtout). Les ressources ainsi dégagées sont utilisées pour les multiples dépenses familiales: impôts, habillement, condiments (cf.11.1.). Cependant une partie est autoconsommée afin de combler le déficit alimentaire.

La commercialisation des produits maraîchers pose à terme les problèmes de stockage, de conditionnement et d'écoulement. Compte tenu d'une production de plus en plus intéressante, il se pose le problème de mévente que le simple séchage artisanal ne peut résoudre. D'où la nécessité de structures de transformation et de conservation ainsi que d'évacuation plus rapides sur les marchés plus lointains.

11. LES FEMMES

La mobilisation des femmes à Zirakoro n'a pas été facile contrairement aux deux autres villages. Sur les 198 femmes de Zirakoro, 94 seulement ont été touchées par l'enquête et cela des suites d'un manque d'information de certaines femmes par leur mari. La preuve est que les femmes du président de l'AV n'étaient pas enquêtées alors qu'il pressait les autres chefs de familles de faire sortir les leurs. Par contre d'autres femmes ont également préféré s'occuper de leur potagers.

11.1. L'économie maraîchère

Tableau 20: Femmes - Maraîchage

VILLAGES	NOMBRE DE FEMMES	SUPERFICIE		A T T R I B U T						PROJET DE REDEVANCE						PARTENAIRE			
		ha	Plan ches	Chef Expl.		Autres		Non Exp		Favorable		Défavorab.		Non Exp		Mari		Fils	
				nbre	%	nbre	%	nb	%	nbr	%	nbre	%	nb	%	nbre	%	nbr	%
Oula	92	6,75	338	72	78,26	17	18,47	3	3,26	30	32,60	55	59,78	7	7,60	4	4,34	32	34,78
Sansanding	41	3,10	160	33	80,48	8	19,51	-	-	28	68,29	10	24,39	3	7,31	6	4,63	5	12,19
Coura																			
Zirakoro	94	4,30	213	65	69,14	29	30,85			70	74,46	16	17,02	8	8,51	10	10,63	30	31,91
TOTAL	227	14,15	711	160	74,88	54	23,78	3	1,32	128	56,38	81	35,68	18	7,92	20	8,81	67	29,51

Tableau 20 (suite)

Fille		m/o		Autres	
nbre	%	nbre	%	nbre	%
35	38	7	7,60	14	15,21
5	12,19	4	9,75	20	48,78
44	46,80	6	6,38	4	4,25
84	37	17	7,48	38	16,74

Le maraîchage constitue la principale activité féminine. 90% d'entre-elles le pratiquent. Or cette activité ne va pas sans difficultés, liées à la terre, à l'équipement et à la disponibilité de l'eau.

Problème des terres maraîchères

Généralement, les terres maraîchères sont attribuées aux hommes en tant que chef d'exploitation et chacun de son côté distribue une portion aux femmes de la famille. Ainsi, 74 % des femmes ont reçu ces terres du chef d'exploitation et 24 % d'autres personnes, soit des parents ou des alliés, les autres 1% ne se sont pas exprimées parce qu'elles ne possèdent pas de terres maraîchères.

La particularité de cette activité dans la zone d'étude par rapport aux autres endroits est que la plupart des femmes, faute de terres appropriées, font le maraîchage dans les vergers, sur les cavaliers, dans les rizières et les anciens champs de mil près des marres (Kouna, Boky-Wéré, zone exondée). Le problème d'arrosage des parcelles maraîchères se pose également parce qu'elles estiment que le transport de l'eau de la marre aux parcelles avec les gourdes est pénible, de ce fait elles ne peuvent pas prétendre à une augmentation de superficie.

56 % des personnes interviewées sont favorables à un éventuel projet de paiement de l'eau destinée au maraîchage à condition que:

- celle-ci soit disponible jusqu'à la parcelle,
- l'Office accepte le paiement en nature,
- le problème de débouché soit résolu afin de payer ladite redevance en espèces.

36 % sont défavorables à la redevance puisqu'elles font le maraîchage pour l'autoconsommation et qu'elles ne possèdent pas suffisamment de terre. Même si on leur offrait plus de parcelles, elles n'en voudraient pas pour les raisons sus-citées.

8 % des femmes enquêtées ne se sont pas exprimées.

11.1.1. Les moyens de production

Tableau 21: Femmes - moyens propres de production

Villages	Nombre de femmes	Houe	Charrue	Herse	Boeufs de labour	Ovins	Bovin	Caprin	Charrettes	Ane	Volaille	Autres	Ne possédant pas
Oula	92	13	-	-	-	8	3	9	-	-	4	2	
Sansanding-Coura	41	2	-	-	-	1	-	4	-	-	3	-	31
Zirakoro	94	47	-	-	-	7	4	13	-	-	4	11	8
TOTAL	227	62				16	7	26	-	-	11	13	39

Rares sont les femmes qui disposent de moyens de production personnels. 27 % seulement d'entre-elles possèdent quelques houes, daba. 56 % n'en possèdent pas et 17 % ne se sont pas exprimées. Les 56 % qui ne possèdent pas ces moyens travaillent avec les matériels de leurs maris ou bien elles les empruntent à d'autres personnes. Au niveau des villages de Kouna et Boky-Wéré (zone exondée), elles utilisent la charrue du chef d'exploitation ou souvent elles la louent avec une tiers personne pour labourer leurs parcelles. En général elles sont aidées dans les travaux de maraîchage soit par les enfants (garçons et filles) 67 %, par les maris 9 %, 7 % par la main-d'oeuvre salariale, 4 % par un parent, 11 % non exprimés (cf. tableau 20).

Sans semences, elles sont obligées de s'en procurer à crédit chez des marchands bozo auxquels elles remboursent en espèces à la fin de la campagne.

11.1.2. Production

Les femmes s'adonnent particulièrement à la culture de l'oignon mais dans cette étude, la production n'a pu être cernée par spéculation parce que les superficies sont données en planches et dont les dimensions varient dans un même village.

92 % des femmes sont maraîchères; 12 % d'entre elles le font pour l'autoconsommation uniquement, en revanche, 80 % participent peu à la commercialisation.

11.1.3. Commercialisation (cf. tableau 22).

Tableau 22: Femmes - maraîchage

VILLAGES	NOMBRE DE FEMMES	Surfaces		Auto consom	ATTRIBUTAIRE PARCELLE				VENDEUR				ACHETEUR					
					Chef expl.		Autres		Hommes		Femmes		Individu		Exploitant		Commerçant	
		ha	plan	mation	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	7,30	338	11	72	78,26	17	18,47	42	45,65	26	28,26	2	2,36	-		68	73,91
Sansanding	41	3,10	160	8	33	80,48	8	26,82	-		23	56,09	12	29,26	1	2,43	21	51,21
Coura																		
Zirakoro	94	5,05	210	8	65	69,14	29	30,85	1	1,06	71	75,53	52	55,31	2	2,12	40	42,55
TOTAL	227	15,45	708	27	170	74,88	54	23,78	43	18,94	120	52,86	66	29,07	3	1,32	129	56,82

Tableau 22 (suite)

VILLAGES	NOMBRE DE FEMMES	Surfaces		Auto consomma- tion		LIEU DE VENTE								BENEFICIAIRE			
						Marché		Foire		Gros		Détail		Chef exploi		Exploitant	
		ha	plan	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	7,30	338	11	11,55	66	71,73	6	6,52	67	78,82	2	2,17	8	8,69	60	65,21
Sansanding	41	3,10	160	8	19,51	6	14,63	16	39,02	19	46,34	6	14,63	3	7,31	21	51,21
Coura																	
Zirakoro	94	5,05	210	8	8,51	9	9,57	64	68,08	46	48,93	49	52,12	8	8,51	71	75,53
TOTAL	227	15,45	708	27	11,89	81	35,68	86	37,88	132	58,14	57	25,11	19	8,37	152	66,96

Si la production dépasse l'autoconsommation, le surplus est vendu soit par les hommes soit par les femmes.

53 % par des femmes
19 % par des hommes
28 % ne sont pas exprimés.

Généralement ce sont les femmes qui vendent le produit au niveau des marchés de villages (36 %), au niveau des foires (Macina, Niono) 38 % soit à des commerçants (57 %), soit à des individus 29 %. La vente se fait en gros (58 %) et en détail (25 %)⁽¹⁾. Il y a rarement vente entre exploitants parce que presque tout le monde en produit.

Les villages sont distants des marchés de 1 à 20 km maximum. Les marchés et foires les plus éloignés sont ceux de Niono et parfois Bamako.

Souvent il existe des acheteurs qui viennent au niveau du village avec leur bascule pour peser les produits. C'est généralement le cas à Oula, village Mossi, où les femmes ne comprenant pas le bamanan et craignant d'être trichées, confient la pesée de leurs produits aux hommes.

Les femmes connaissent des périodes de mévente ou elles sont obligées de piler leur oignon et le faire sécher et parfois de le garder en attendant l'arrivée des acheteurs.

Elles sont en grande majorité bénéficiaires du produit de la vente (67 %) et 8 % affirment qu'il revient aux chefs d'exploitations.

11.2. Femmes et riziculture

Tableau 23: Femmes - Riziculture (rôle actuel)

VILLAGES	NOMBRE DE FEMMES	PARTICIPATION AUX ACTIVITES AGRICOLES																	
		Labour		Hersage		Semis		Désherbage		Moisson		Mise moyett		Mise gerb		Vannage		Glannage	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbr	%	nbre	%	nbr	%
Oula	92	3	3,26	-		39	42	8	8,69	-		50	54,34	27	29,34	79	85,86	38	41,30
Sansanding	41	1	2,43	-		5	5,43	5	5,43	-		25	60,97	17	41,46	34	82,92	21	51,21
Coura																			
Zirakoro	94	1	1,06	1	1,06	3	3,19	2	2,12	5	5,31	28	29,78	33	35,10	57	60,63	49	52,12
TOTAL	227	5	2,20	1	0,44	47	20,70	15	6,60	5	2,20	103	45,37	77	33,92	170	74,88	108	47,57

1) La vente au marché, pendant les foires et la vente en gros se chevauchent à Zirakoro, village situé à seulement 9 km de Macina.

La participation de la femme dans la riziculture varie d'un village à l'autre et selon les ethnies. La particularité des femmes est qu'ici elles participent presque à toutes les activités rizicoles:

75 % contribuent au vannage
 48 % au glanage
 46 % à la mise en moyette
 34 % à la mise en gerbier
 21 % au semis (repiquage)
 7 % à la moisson
 2 % au labour.

Toutes ces femmes estiment aider leur mari par leur participation au travail et au financement du budget familial. Dans les villages de Kouna et Boky-Wéré elles ne participent qu'au vannage parce qu'elles sont éloignées de la rizière.

Il existe dans ces villages des femmes regroupées en associations qui prêtent des services dans différents domaines contre rémunération. Il existe des groupements de repiquage bien qu'une partie seulement des parcelles soit réaménagée, de désherbage et de mise en moyette.

Toutes apportent le repas aux champs.

11.3. Femmes - revenus et gestion

Tableau 24: Femmes - Revenus

VILLAGES	TOTAL FEMMES	M A R A I C H A G E				G L A N N A G E				V A N N A G E				P I L A G E			
		Exprimé		Non exprimé		Exprimé		Non exprimé		Exprimé		Non exprimé		Exprimé		Non exprimé	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	71	77,17	21	22,82	12	13,04	80	86,95	66	71,73	26	28,26	2	2,17	-	-
Sansanding	41	24	58,53	17	41,46	7	17,07	34	82,92	25	60,97	16	39,02	6	14,63	35	85,36
Coura																	
Zirakoro	94	36	38,29	58	61,70	8	8,51	86	91,48	77	81,91	17	18,08	2	2,12	92	97,87
TOTAL	227	131	57,70	75	33,03	27	11,89	120	52,86	168	74	59	25,99	10	4,40	127	55,94

Tableau 24 (suite)

VILLAGES	TOTAL FEMMES	LAVAGE				TONTINE				TRESSE				REPIQUAGE			
		Exprimé		Non exprimé		Exprimé		Non exprimé		Exprimé		Non exprimé		Exprimé		Non exprimé	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	0				2	2,17	90	97,82	1	1,08	91	98,91	18	19,56	74	80,43
Sansanding	41	2	2,17	39	95,12												
Coura																	
Zirakoro	94	0				1	1,06			5	5,31						
TOTAL	227	2	0,88	39	17,18	3	1,32			6	2,64			18	7,92		

Tableau 24 (suite et fin)

VILLAGES	TOTAL FEMMES	PETIT COMMERCE				ACTIVITES REMUNEREES			
		Exprimé		Non exprimé		Exprimé		Non exprimé	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	21	22,82	71	77,17			2	2,17
Sansanding	41	9	21,95	32	78,04	10	24,39	31	75,60
Coura									
Zirakoro	94	21	22,34			11	11,70		
TOTAL	227	51	22,46	32	14,09	21	9,25	33	14,53

Le revenu des femmes est constitué par la vente des produits issus de certaines activités telles que: le maraîchage, le glanage, le vannage et le petit commerce d'une part, et d'autre part par les activités rémunérées: pilage, tressage, lavage.

La tontine et le repiquage sont entrepris en groupe et non individuellement pour avoir un revenu et alimenter leur caisse.

74 % des femmes tirent leurs revenus du vanage,
 58 % du maraîchage,
 22 % du petit commerce,
 12 % du glanage,
 8 % du repiquage etc.

Le revenu monétaire qu'elles tirent de ces activités leur est généralement acquis, mais elles les présentent généralement aux maris et aident ceux-ci en cas de crise en contribuant:

- au paiement des condiments, 75 % des cas,
- à l'habillement 42 %,
- aux petits besoins 26 %,
- au complément céréalier, 12 % (cf. tableau 25).

Tableau 25: Femmes, constitution et gestion du revenu familial

VILLAGES	TOTAL FEMMES	CONTRIBUTION AUX CHARGES FAMILIALES															
		CONDIMENTS				COMPLEMENT CEREALIER				HABILLEMENT				PETITS BESOINS			
		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	57	61,95	35	38,04	6	6,52	86	93,47	34	36,95	58	63,04	21	22,82	71	77,17
Sansanding	41	34	82,92	7	17,04	10	24,39	31	75,60	16	39,02	21	51,21	11	26,82	30	73,17
Coura																	
Zirakoro	94	80	85,10	14	14,89	12	12,76	82	87,23	46	48,93	48	51,06	28	29,78	66	70,21
TOTAL	227	171	75,38	56	24,66	28	12,33	199	87,66	96	42,29	127	55,94	60	26,43	167	73,56

Tableau 25 (suite)

VILLAGES	NOMBRE DE FEMMES	PARTICIPATION DECISIONS FAMILIALE					
		Oui		Non		N.Exprimé	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	9	9,78	78	84,78	5	5,43
Sansanding	41	4	9,75	33	80,4	4	9,75
Coura							
Zirakoro	94	23	24,46	69	73,40	2	2,14
TOTAL	227	36	15,85	180	79,29	11	4,84

Degré de participation aux décisions

15 % seulement des femmes sont consultées pour les décisions familiales et ce sont généralement les belles-mères, les premières femmes dans les familles polygames; cette consultation se limite à donner la ration alimentaire journalière ou la "ZAKAT" (aumône) que chaque famille doit donner à l'imam du village une fois par an.

79 % des femmes non consultées trouvent que cela fait partie de nos coutumes, l'homme décide et la femme exécute.

Ceci contraste nettement avec l'importance de leur contribution à l'économie familiale. Ainsi:

75 % des femmes interrogées participent au paiement du prix des condiments,
42 % aux frais d'habillement,
26 % financent la satisfaction de petits besoins matériels. Elles paient souvent pour la scolarisation des enfants ainsi que pour les frais concernant la santé grâce à leurs revenus provenant des maraîchers et de la rizière entre autres.

Ce contraste s'explique aisément par la discrétion de la femme que dicte la coutume locale. Même si elle participe aux décisions, elle préférera répondre non aux enquêteurs étrangers que nous sommes.

11.4. Femmes et activités économiques souhaitées

Dans le souci d'une augmentation de leur revenu, les femmes souhaitent l'introduction, l'amélioration et de développement de nouvelles activités.

Tableau 26: Femmes - activités économiques

VILLAGES	NOMBRE	DESIGNATION DES ACTIVITES															
	DE	Maraichage		Gestion		Moulin		Petit		Fabrique		Riziculture		Teinture		Caisse	
	FEMMES	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	71	77,17	67	72,82	68	73,91	33	35,86	39	42,39	47	51,08	36	39,13	6	6,52
Sansanding	41	31	75,60	30	73,17	18	43,90	22	53,65	13	31,70	24	58,53	5	12,19	11	26,82
Coura																	
Zirakoro	94	79	84,04	79	84,04	44	46,80	48	51,06	37	39,36	27	28,72	40	42,55	53	56,38
TOTAL	227	181	79,73	176	77,53	130	57,26	103	45,37	89	39,20	98	43,17	81	35,68	70	30,83

Le tableau 26 permet de dégager les tendances suivantes:

- 80 % préfèrent le maraîchage
- 78 % la gestion de décortiqueuse
- 57 % gestion du moulin
- 45 % le petit commerce
- 43 % riziculture (groupement de repiquage, désherbage, mise en moyette et en gerbier)
- 39 % la fabrication du savon
- 36 % teinture
- 31 % institution d'une caisse d'épargne.

Il est à noter qu'il existe déjà dans ces villages des groupements de femmes pour le repiquage, le désherbage, la mise en moyettes. Ces groupements se forment par groupe d'âge et la rémunération des prestations varie selon la disponibilité de la main-d'oeuvre salariale. Elle est de douze mille cinq cents francs (12.500 f cfa) à quinze mille francs (15.000 f cfa) l'hectare pour le repiquage, mille deux cent cinquante francs (1.250 f cfa) à mille sept cent cinquante francs (1.750 f cfa) l'hectare pour le désherbage et trois mille cinq cents francs (3.500 f cfa) à cinq mille francs (5.000 f cfa) l'hectare pour la mise en moyettes. Ce tarif est valable aussi pour les hommes.

Les femmes se trouvant en zone sèche (Kouna et Boky-Wéré) préfèrent le moulin.

L'avis des femmes pour l'acquisition des parcelles rizicoles se résume comme ceci:

Tableau 27: Femmes - riziculture (souhait)

VILLAGES	NOMBRE DE FEMMES	ATTRIBUTION PARCELLES RIZICOLES					
		Individuelles		Collectives		Autres	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	49	53,26	38	41,30	5	5,43
Sansanding-Coura	41	30	73,17	9	21,95	2	4,87
Zirakoro	94	63	67,02	9	9,57	22	23,40
T O T A L	227	142	62,55	56	24,66	29	12,77

63 % des femmes préfèrent des parcelles rizicoles individuelles pour augmenter leur revenu,

25 % des parcelles collectives pour alimenter leur caisse,

13 % estiment que ces parcelles sont à ajouter à celles de leurs maris ou à céder à leur fils avec l'accord de leurs maris.

11.5. Femmes et formation

Tableau 28: Femmes - Formation

VILLAGES	NOMBRE DE FEMMES	A L P H A B E T I S E E S					
		Oui		Non		Non exprimé	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	17	18,47	75	81,52		
Sansanding-Coura	41	1	2,43	37	90,24	3	7,31
Zirakoro	94	3	3,19	91	96,80	-	
T O T A L	227	21	9,25	203	89,42	3	1,32

Tableau 28 (suite)

VILLAGES	NOMBRE DE FEMMES	F O R M A T I O N S O U H A I T E E																	
		Bamanan		Arabe		Maraichage		Moulin		Gestion décortique		Petit métier		Santé		Rizicultur		Autres	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nb	%
Oula	92	30	32,60	2	2,17	56	60	52	56,52	59	64,13	28	30,43	40	43,47	30	32,60	15	16,30
Sansanding Coura	41	38	92,68	-		27	65,85	23	56,09	23	56,09	10	24,39	23	56,09	13	31,70	10	24,39
Zirakoro	94	62	65,95	-		16	17,02	51	54,25	56	59,57	52	55,31	35	37,23	24	25,53		
TOTAL	227	130	57,26	2	0,88	99	43,61	126	55,50	138	60,79	90	39,64	98	43,17	67	29,51	25	11,01

19 % seulement des femmes dans la localité ont suivi des cours d'alphabétisation au niveau de leur centre.

80 % ne sont pas alphabétisées mais voient la nécessité d'apprendre à lire et à écrire afin de pouvoir gérer certaines activités souhaitées.

Ainsi le tableau 28 donne la situation des formations souhaitées.

61 % veulent être formées en gestion de décortiqueuse,
 57 % apprendre à lire et à écrire en bamanan,
 56 % en gestion de moulin,
 44 % en maraîchage,
 43 % santé,
 40 % petits métiers,
 30 % riziculture,
 11 % autres,
 1 % l'arabe.

11.6. Impact de la culture irriguée sur les femmes

Tableau 29: Femmes - Impact de la colonisation sur le revenu et le temps de travail

VILLAGES	NOMBRE	R E V E N U								T E M P S D E T R A V A I L							
	DE	Hausse		Stationna.		Baisse		N.Exprimé		Hausse		Stationnair		Baisse		N.Exprimé	
	FEMMES	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	20	21,72	42	45,65	7	7,60	23	25	9	9,78	54	58,69	7	7,60	32	34,78
Sansanding	41	9	21,95	22	53,65	7	17,07	3	7,31	5	12,19	24	58,53	9	21,95	3	7,31
Coura																	
Zirakoro	94	13	13,82	54	57,44	13	13,82	14	14,89	28	29,78	45	47,87	4	4,25	17	18,08
TOTAL	227	42	18,50	118	51,98	27	11,89	40	17,62	42	18,50	123	54,62	20	8,81	52	17,62

19 % des femmes estiment que leur revenu est en hausse
 52 % stationnaires
 12 % baisse
 18 % ne se sont pas exprimées.

Celles dont le revenu a augmenté étaient venues à la recherche de la nourriture et avec la pratique du maraîchage, elles ont pu augmenter leur revenu.

Celles qui pensent que leur revenu est stationnaire sont des femmes nées dans la zone Office du Niger; elles n'ont pas changé d'activités et n'ont pas d'éléments de comparaison.

Celles qui estiment que leur revenu a baissé sont des femmes d'exploitants dont le rendement est faible à cause de l'état des réseaux (manque d'eau) et la présence de diga.

Impact de la colonisation sur le temps de travail.

55 % des femmes estiment que le temps est stationnaire; elles sont du milieu,

19 % estiment que le temps de travail a augmenté parce que en plus des travaux du champ, elles s'adonnent au maraîchage,

9 % considèrent que le temps a baissé parce qu'elles se limitent uniquement aux travaux des rizières.

11.7. Femmes - crédit et endettement

Tableau 30: Femmes - crédit et endettement

VILLAGES	NOMBRE DE FEMMES	ENDETTÉES						CREDIT COLLECTIF						CREDIT INDIVIDUEL					
		Oui		Non		Non Exp.		Favorable		Défavorable		N.Exprimé		Favorable		Défavorable		N.Exprimé	
		nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
Oula	92	3	3,26	89	96,73	-	-	58	63,04	34	36,95			10	10,86	78	84,78	4	4,34
Sansanding	41	7	17,01	31	75,60	3	7,31	28	68,29	9	21,95	4	9,75	11	26,82	26	63,41	4	9,75
Coura																			
Zirakoro	94	6	6,38	81	86,17	7	7,44	59	62,76	25	26,59	10	10,63	20	21,27	65	69,14	9	9,75
TOTAL	227	16	7,04	201	88,55	9	3,96	145	63,87	68	29,95	14	6,16	41	18,06	169	74,44	17	7,48

7 % des femmes sont endettées et la plupart sont les dettes contractées auprès des Bozos pour s'approvisionner en semences de produits maraîchers.

Leur avis sur le crédit se résume ainsi:

- 64 % sont favorables au crédit collectif investi dans une activité commune dont les revenus seront versés dans une caisse.
- 18 % au crédit individuel parce qu'elles pensent entreprendre ou améliorer des activités dans des domaines où le financement fait défaut.

11.8. Femmes et non résidence

Tableau 31: Femmes - exploitants non-résidents

VILLAGES	NOMBRE	CONNAISSANCE DU PHENOMENE						AVIS SUR LE PHENOMENE					
	DE	Oui		Non		N.Exprimé		Favorable		Défavorabl		N. Exprimé	
	FEMMES	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	5	5,43	80	86,95	7	7,60	2	2,17	35	38,04	55	59,78
Sansanding	41	3	7,31	32	78,04	6	14,63	1	2,43	12	29,26	28	68,29
Coura													
Zirakoro	94	9	9,57	84	89,36	1	1,06	15	15,95	31	32,97	48	51,06
TOTAL	227	17	7,48	196	86,34	14	6,16	18	7,92	78	34,36	131	57,70

7 % seulement connaissent ce phénomène
86 % l'ignorent.

Quant à leur avis, 8 % sont favorables parce qu'elles estiment qu'ils cultivent pour se nourrir, 34 % sont défavorables et les invitent à venir s'installer au moins pour surveiller leur champ et participer aux activités communautaires du village.

D'après la femme d'un non-résident, "avoir son champ dans un village loin de sa résidence" occasionne beaucoup de frais.

57 % ne se sont pas exprimées, elles pensent que la non résidence est l'affaire des hommes, ce qui justifie l'ignorance féminine en la matière.

11.9. Femmes et associations villageoises

Les femmes pensent que l'AV ou le ton est un problème d'hommes. 38 % connaissent l'existence de l'AV soit grâce à leurs maris soit parce qu'elles sont membres de l'ULFM (Union Locale des Femmes du Mali), 1 % seulement participe aux réunions de l'AV (cf. tableau 32). Ceci prouve bien que les AV/TV sont un phénomène marginal en milieu féminin.

Tableau 32: Relation Femmes - AV/TV

VILLAGES	NOMBRE	CONNAISSANCE TON / AV						PARTICIPATION AUX REUNIONS A.V					
	DE	Oui		Non		Autres		Oui		Non		N. Exprimé	
	FEMMES	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	36	39,13	42	45,65	14	15,21	-		80	86,95	12	13,04
Sansanding	41	12	29,26	13	31,70	16	43,90	-		25	60,9	16	39,02
Coura													
Zirakoro	94	39	41,48	25	26,59	30	31,91	2	2,12	66	70,21	26	27,65
TOTAL	227	87	38,32	80	35,24	62	27,31	2	0,88	171	75,33	54	23,78

Dans tous ces villages les femmes s'organisent traditionnellement en association face à des événements sociaux comme les baptêmes 57 %, mariage 39 %, entraide au niveau du village 10 %, les tontines 6 %, les fêtes 6 %.

Tableau 33: Femmes - Organisations féminines villageoises

VILLAGES	NOMBRE	ASSOCIATION INFORMELLE																			
	DE	BAPTEME				MARIAGE				FETE				GROUPE DE TRAVAIL		TONTINE		N.EXPRIME			
	FEMMES			Non Expr				Non Expr				Non Expr				Non Expr					
		nbr	%	nbr	%	nbr	%	nb	%	nbr	%	nb	%	nbr	%	nb	%	nbr	%		
Oula	92	43	46,73			21	22,82			2	2,17	26	28,26	13	14,13			13	14,13	66	71,73
Sansanding	41	21	51,21	20	48,78	11	26,82	30	73,17	3	7,31	37	90,24	10	24,39	31	75,60	1	2,43	40	97,56
Coura																					
Zirakoro	94	66	70,21			28	29,78			10	10,63										
TOTAL	227	130	57,26	20	8,81	60	26,43	30	13,21	15	6,60	83	36,56	23	10,13	31	13,65	14	6,16	147	64,75

Il existe une seule association formelle: ULFM et dont le bureau est composé de femmes dépassant la quarantaine.

Les femmes de Zirakoro ne participent pas au groupement de travail. Il n'existe pas non plus de tontine.

Il faut signaler que dans ces villages il y a quelque rapport entre l'AV et les femmes. Certaines femmes membres du bureau ULFM affirment avoir demandé à l'AV l'acquisition de décortiqueuse, moulin, à avoir un marché au niveau de leur village (cas de Zirakoro) mais ces doléances sont restées sans suite.

12. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La participation des paysans à la gestion des ressources (terre, eau) est une des méthodes vers lesquelles s'oriente l'ON. Mais en introduisant cette nouveauté il faut absolument tenir compte du demi siècle d'expérience du riziculteur qui lui a permis d'élaborer sa propre solution des problèmes. Sa stratégie de subsistance est basée sur les trois pôles suivants: la production du riz en casier, celle du riz et d'autres spéculations en hors-casier et la production céréalière en zone exondée. Pour la lui faire changer, tout projet, et en particulier le Programme ARPON, doit lui proposer une alternative viable. Comme celle-ci requiert une perte de revenus nets entre les phases du préplanage et de la reprise, le Programme devrait d'autant plus se pencher sur la minimisation de cette perte, notamment en accélérant l'exécution de l'opération finale, la reprise. Dans ce contexte, le Programme devrait procéder à un rythme plus rapide à un inventaire des parcelles déjà préparées en vue d'une prise. Sinon on aboutira à une situation paradoxale où le Programme, censé résoudre les problèmes du paysan, devient celui qui pourrait leur en créer. C'est ce qui explique la réticence des populations de Zirakoro, reconnu comme un "village à problèmes".

On veillera soigneusement à fixer avec les autorités de l'Opération Riz Ségou, cela au plus haut niveau, un programme d'ouverture des vannes qui ne pénalise aucune des entreprises en cause (ON et ORS). Dans le même temps, après consultation avec les autorités compétentes, on décidera de rationaliser le mode d'alimentation des parcelles hors-casiers de Bolibana et Nayo ⁽¹⁾ ou bien de leur retirer la priorité d'irrigation puisque leur alimentation menace la survie de parcelles en casier de l'aval.

Il est urgent d'établir un calendrier agricole de sorte que le secteur de Kokry commence plus tôt (en avril d'après l'encadrement de la gestion eau) ce qui distribuera mieux les besoins en eau sur l'année.

Quant au problème du déversoir du drain au niveau de Zirakoro (drain bretelle), il ne devrait pas être fermé dans cette perspective, car loin de permettre l'irrigation bénéfique des parcelles hors-casiers; l'encadrement pense que cela risque d'inonder les casiers, ce qui oblige les paysans à moissonner dans au moins 50 cm d'eau. Ceci serait une source de retard pour le calendrier agricole de la saison prochaine. Il semble qu'il y a là une lutte acharnée des riziculteurs qui ont opté pour leur champs hors-casiers au détriment des casiers ceci pour des raisons exposées plus haut (cf. 4.).

1) Il faut tenir compte du coût social de l'autre élément de l'alternative.

Il veillera à une meilleure formation des encadreurs et en particulier de ceux chargés de la gestion eau. L'idéal serait d'initier les paysans eux-mêmes à ce genre de tâche que certains peuvent valablement assumer comme c'est le cas à Médine. Ils veilleront eux-mêmes sur l'état des réseaux.

La participation effective du paysan ne saurait être acquise sans la garantie minimale d'un permis d'exploitation qui miroite devant ses yeux depuis au moins 1952 (cf. annexe 9). Tant que dure l'insécurité foncière de l'exploitant, se perpétuera son refus catégorique ou déguisé d'effectuer certains travaux de fonds, tels que l'achèvement des planages. C'est pourquoi le permis apparaît bien être le moteur de la participation qui fait cruellement défaut dans la zone d'étude.

Une fois le paysan réellement motivé, on devrait réfléchir à son équipement pour l'achèvement du planage. Ainsi pourrait-on si les problèmes techniques ont été déjà maîtrisés - rééditer l'expérience des boeufs dozers et scrapers qu'on améliorera. Etant donné que l'équipement est décisif dans la lutte contre le diga et que ce sont les familles bien pourvues en matériel qui ont réussi dans ce domaine, il sera souhaitable que le Programme - peut-être à travers le Fonds de Développement Villageois - en tienne compte. Ainsi pourrait-on prévenir l'invasion des parcelles réaménagées voire gagner des champs sur les parcelles endiguées.

La distribution à temps et en quantité suffisante d'engrais (P_2O_5 et urée) doit être l'objet d'une attention particulière. Puisque les exploitants peuvent recourir au service des privés et/ou de l'ON, il sera important dans les deux cas qu'ils aient les moyens de transport nécessaires pour enlever leur stock ou pour transporter du paddy, du matériel agricole etc.

En raison de la faiblesse des moyens de la plupart des paysans et compte tenu du succès du Programme Spécial, la formule de la location des boeufs de labour pourrait être renouvelée.

Les études menées ici et ailleurs sur le phénomène de la non-résidence permettent d'affirmer que:

- on ne peut pas réduire celle-ci à un simple problème de distance qui sépare l'exploitant et son champ sinon certains de Kouna, en tant que non-résidents cultivant sur le domaine de Oula, sont plus proches de leurs parcelles (500 m) que des riziculteurs de Oula pourtant qualifiés de paysans résidents,
- on doit plus prendre en compte la dimension socio-économique de la non-résidence; est non-résident, peut-être, celui qui n'habite pas le village d'exploitation, mais c'est surtout celui qui fait de la riziculture une activité d'appoint, une source de revenu complémentaire à une activité plus ou moins lucrative menée ailleurs.

Il est impossible de demander aux populations de Kouna et de Boky-Wéré de déménager à Oula de même à celles de Siami de rejoindre Zirakoro. La solution serait:

- dans le premier cas de conserver au moins la solution du comité de crédit créé pour les deux villages et, en cas de réaménagement, de les regrouper sur le même partiteur près d'eux,
- dans le second cas de construire un pont sur le drain bretelle en vue de rapprocher ceux de Siami de leurs parcelles, ainsi le village pourra constituer sa propre AV. Cet ouvrage est le bien venu pour ceux de Zirakoro qui verraient ainsi réduite la distance parcourue pour la recherche du bois.

Les riziculteurs de l'ON, écrasés par les dettes gelées, ploient sous le fardeau des nouvelles. Pour éviter que la situation ne s'empire, il serait souhaitable de transférer le crédit agricole aux structures spécialisées à cet effet (BNDA, FDV), comme stipulé dans le Contrat-Plan Etat-ON, d'autant plus que celles-ci réussissent mieux à recouvrer leurs créances que l'ON. Dans le même cadre, on initiera les riziculteurs et les AV/TV au crédit, pour ne pas faire d'eux des victimes du système.

Quant à la commercialisation, on veillera:

- au paiement effectif et à temps des sommes dues aux AV/TV au titre de la collecte primaire, des ristournes,
- à la vérification des ponts-bascules dont les poids, souvent différents (inférieurs) de ceux relevés par les paysans sur les bascules du village, créent des contentieux fréquents; un contrôle technique de tous les instruments à peser s'impose, ainsi que le recyclage des néo-alphabètes chargés de la collecte,
- à favoriser les rapports de travail entre les institutions de crédit et les AV/TV engagés dans la commercialisation de leurs produits de même que dans l'échat éventuel des intrants.

La commercialisation des produits maraîchers doit être engagée en intéressant les producteurs eux-mêmes à s'organiser pour l'évacuation rapide de denrées souvent périssables. Pour ce faire, on mettra à profit la libéralisation pour que les organisations villageoises prennent l'initiative qui sera sinon accaparée par les commerçants qui s'arrogeront l'essentiel des bénéfices.

Les femmes constituent 53 % de la population dans la zone de l'ON et 75 % des femmes interrogées contribuent aux frais de condiment quotidien. Elles se font remarquer dans certaines activités économiques comme le maraîchage traditionnel et ont l'ambition d'en exercer d'autres. Compte tenu de celles-ci, il convient de:

- de prévoir des terres de maraîchage pour elles, avec creusement de rigoles communément appelées "hollandais", en souvenir du programme initié par le Projet ARPON; faute de terres maraîchères, les femmes de Sansanding-Coura sont réduites à jardiner sur les cavaliers d'un endroit déjà réaménagé,
- veiller sur l'approvisionnement en semences jusque là incertain et cher, assuré par des commerçants bozo,
- donner une formation en vue de mieux maîtriser les techniques maraîchères ainsi que dans d'autres domaines où les femmes tiennent à s'organiser (gestion de décortiqueuses, de moulins etc),
- promouvoir un meilleur contact entre les femmes et les AV/TV, celles-ci étant considérées comme une "affaire d'hommes", elles font peu pour les femmes qui ne participent que très peu à leurs activités. Il convient à ce niveau de revoir profondément la conception de ces associations villageoises, réduites à un groupement de riziculteurs mâles. Ainsi pourrait-on éviter les risques de conflits qui opposeraient les femmes et les hommes à propos des terres maraîchères.

C'est pourquoi doit-on voir le maraîchage non seulement en tant que activité féminine mais aussi comme une activité exercée par les jeunes gens. Jusque là marginal, il prend de plus en plus d'importance et le revenu que la jeunesse en tire pendant la saison morte retient celle-ci dans la rizière durant la saison des pluies. Il serait plus que temps de la développer non seulement à cause de son apport nutritionnel et financier, mais aussi et surtout à cause de son rôle de capteur de force de travail, car grâce au maraîchage l'exode rural tente moins.

Une véritable promotion du milieu paysan est impensable sans transfert de certaines activités vers les AV/TV, certes. Mais quelle est le point de vue des paysans au sujet de cette participation aux "choses de la rizière"? Les associations villageoises ont été souvent installées dans la précipitation. Ainsi se sont parfois constituées des équipes noyautées par des groupes d'intérêts comme celui des grandes familles à Zirakoro. Il se pose alors le problème de la représentativité. Dans un tel contexte on peut se demander si le transfert des responsabilités dans la précipitation (à l'échelle de l'ensemble de l'Office du Niger) ne causerait pas plus de tort qu'autre chose. De plus, des riziculteurs, forts de leur demi siècle d'expérience, craignent parfois que l'Office ne "se décharge sur eux" grâce au transfert

de certaines responsabilités (cf. Sansanding-Coura notamment). C'est pourquoi la prudence est indispensable pour éviter de substituer à l'Office - qui se retire de certains domaines - des groupes de villageois qui manipuleraient impunément les exploitants, discréditant d'entrée de jeu toute l'action bénéfique en cours.

A N N E X E S

ANNEXE 1.1.: Tableau nominatif des exploitants non-résidents
Village de Zirakoro - Kokry

N°	Prénoms & Noms	Village d'origine	Cercle	Ethnie	Descendant de colon		Année instal	Installation		Superficie			Résidence	
					Oui	Non		Résidence	Transf	Casier		H.C	R	N.R
										Attrib	Expl			
+	+						+	+			+			
208	Dramane Tangara	Souley	Macina	Bambara		x	4 ans	Macina			2,00			x
164	Mamadou Haidara	Macina	Macina	Maure		x	3 ans	Macina			3,00			x
156	Ladji Bah	Téguéna	Macina	Peulh		x	35 ans	Siami			2,00		3,00	x
240	Demba Karagnara	Ségou	Ségou	Peulh		x	3 ans	Macina			3,00			x
175	Siphata Coulibaly	Tougana	Macina	Bambara		x	4 ans	Siami			5,00			x
144	Lassina Coulibaly	Siami	Macina	Bambara		x	6 ans	Siami			3,00			x
216	Lamine Ouédraogo	Siami	Macina	Mossi		x	4 ans	Siami			4,00			x
143	Lassina Ouédraogo	Lago	Burkina	Mossi		x	5 ans	Siami			5,00			x
239	Moussa Konanta	Mierou	Macina	Bozo		x	2 ans	Macina			3,00			x
235	Yousseuf Sylla	Macina	Macina	Bozo		x	2 ans	Macina			3,00			x
165	Amara Berthé	Macina	Macina	Marka		x	5 ans	Macina			3,00			x
246	Moussa Coulibaly	Kélé	Macina	Bambara		x	2 ans	Macina			2,00			x
162	Zoumana Traoré	Monimpébougou	Macina	Bambara		x	5 ans	Macina			3,00			x
163	Mamadou Coulibaly	Macina	Macina	Bambara		x	4 ans	Macina			3,00			x
166	Amadou Keita	Macina	Macina	Malinké		x	4 ans	Macina			3,00			x
229	Bah Djiré	Kokry Bozo	Macina	Somono		x	4 ans	Kokry Bozo			4,00			x
245	Mama Kiré	Macina	Macina	Somono		x	1 an	Macina			4,00			x
208	Tidiani Konta	Kokry Bozo	Macina	Bozo		x	4 ans	Macina			3,00			x

ANNEXE 1.2.: Tableau nominatif des exploitants non-résidents
Village de Sansanding-Coura (Kokry)

N°	Prénoms & Noms	Village d'origine	Cercle	Ethnie	Descendant de colon		Année instal	Installation		Superficie		Résidence								
					Oui	Non		Résidence	Transf	Casier		H.C	R		N.R					
										Attrib	Expl									
107	Soumaïla Traoré	Monimpébougou	Macina	Bambara				Kokry		3,00										

ANNEXE 1.3.: Tableau nominatif des exploitants non-résidents
Village de Oula (Kokry)

N°	Prénoms & Noms	Village d'origine	Cercle	Ethnie	Descendant de colon		Année instal	Installation		Superficie		Résidence	
					Oui	Non		Résidence	Transf	Casier	H.C	R	N.R
File										Attrib	Expl		
170	Assana Diawara	Boky Wéré	Macina	Marka			4	Boky-Wéré		4,00			
129	Mamary Traoré	Kouna	Macina	Marka			45	Kouna		3,00			
146	Karamoko Diarra	Kouna	Macina	Bambara	x		50	Kouna		3,50			
140	Ba Bréma Traoré	Kouna	Macina	Marka			45	Kouna		3,00			
182	Modibo Minta	Kouna	Macina	Bozo	x		13	Kouna		3,00			
136	Bakary Traoré	Kouna	Macina	Marka			35	Kouna		3,00			
133	Sidy Traoré	Dia	Ténenk.	Marka			30	Kouna		3,50			
167	Baréma Traoré	Kouna	Macina	Bambara	x		5	Kouna		3,10			
131	Sékou Diarra	Kouna	Macina	Bambara	x		55	Kouna		5,00			
173	Toumany Sy	Kouna	Macina	Peulh	x		5	Kouna		3,00			
134	Abou Diarra	Kouna	Macina	Bambara	x		55	Kouna		4,00			
169	Mamady Traoré	Kouna	Macina	Bambara	x		5	Kouna		3,00			
176	Fousseiny Cly	Kouna	Macina	Bambara	x		5	Kouna		3,00			
184	Mamadou Coulibaly	Kouna	Macina	Bambara	x		5	Kouna		4,00	0,50		
130	Lassina Falenta	Kouna	Macina	Marka			45	Kouna		3,00			
147	Soumana Traoré	Kouna	Macina	Marka			-	Kouna		3,00			
165	Mamadou Kampo	Kouna	Macina	Bozo	x		40	Kouna		3,00			
126	Issa Gambé	Boky-Wéré	Macina	Peulh	x		29	Boky-Wéré		2,00			
178	Mohamed Ballo	Boky-Wéré	Macina	Marka			5	Boky-Wéré		3,00			
172	Sékou Nioumanta	Kouna	Macina	Bozo	x		5	Kouna		3,00			
154	Djanguina Dramé	Boky-Wéré	Macina	Marka			4	Boky-Wéré		3,00			
174	Bréma Sinayoko							Boky-Wéré					
177	Amadou Coulibaly	Boky-Wéré	Macina	Bambara	x		5	Boky-Wéré		4,00			
155	Issiaka Traoré	Kouna	Macina	Bambara	x			Kouna					
168	Modibo Touré	Boky-Wéré	Macina	Peulh	x		5	Boky-Wéré		3,00	2,00		
68	Mohamed Coulibaly	Boky-Wéré	Macina	Bambara	x		5	Boky-Wéré		2,00			
161	Mahamadou Sangata	Dia	Ténenk.	Marka			5	Kouna		3,00			
179	Drissa Sidibé	Boky-Wéré	Macina	Peulh				Boky-Wéré		3,00			
145	Bandiougou Traoré	Sokoura	Bandiag	Dafing			28	Kouna		3,00			
171	Boubou Sidibé	Boky-Wéré	Macina	Peulh	x		4	Boky-Wéré		3,00			
174	Daouda Sagounta	Kouna	Macina	Bozo	x		5	Kouna		2,00			
156	Alou Diané	Boky-Wéré	Macina	Bambara	x		5	Boky-Wéré		3,00			
166	Mamedy Coulibaly	Niamana	Macina	Bambara	x		5	Kouna		3,00			
158	Moussa Falenta	Kouna	Macina	Marka			5	Kouna		3,00	2,50		

ANNEXE 2: Tableau synoptique des exploitants

VILLAGES	ETHNIE						Moyenne d'année en colonis	SUPERFICIE		H / C	RESIDENCE	
	Bambara	Marka	Minianka	Mossi	Peulh	Autre		Casier			Résidant	Non Résidant
								Attribuée	Exploitée			
Oula	14	10	-	41	5	5		353,4	75	4,5	41	34
Sansanding-Coura	17	7	7	-	2	1		130,50	34	-	33	1
Zirakoro	41	9	4	2	15	24		496		7,50	78	17
TOTAL	72	26	11	43	22	30		979,9	109	12	152	52

ANNEXE 3.1.: Labour: Exécution des opérations culturales

VILLAGES	REALISATION DES OPERATIONS						non exprimé	Nombre Exploitants
	Elle seule	avec m/o salariée	avec location matériel	avec sociétaires	avec Dama	avec labour payé		
Oula	61	8	3	-	1	-	2	75
Sansanding-Coura	32	4	2	2	-	1	-	
Zirakoro	76	14	2	-	1	2		
TOTAL	169	26	7	2	2	3	2	75

ANNEXE 3.2.: Semis: Exécution des opérations culturales

VILLAGES	REALISATION DES OPERATIONS						non exprimé	Nombre Exploitants
	Flle seule	avec m/o salariée	avec location matériel	avec sociétaires	avec Dama	avec labour payé		
Oula	63	11	-	-	-	-	1	75
Sansanding-Coura	32	3	-	1	2	3	-	33
Zirakoro	85	8	1	-	1	-	-	
TOTAL	180	22	1	1	3	3	1	108

ANNEXE 3.3.: Epannage engrais:

Exécution des opérations culturales

VILLAGES	REALISATION DES OPERATIONS						non exprimé	Nombre Exploitants
	Flle seule	avec m/o salariée	avec location matériel	avec sociétaires	avec Dama	avec labour payé		
Oula	66	6	-	-	-	-	3	75
Sansanding-Coura	32	1	-	-	-	1	-	33
Zirakoro	79	14	-	-	2	-	-	
TOTAL	177	21			2	1	3	108

ANNEXE 3.4.: Désherbage: Exécution des opérations culturales

VILLAGES	REALISATION DES OPERATIONS						non exprimé	Nombre Exploitants
	File seule	avec m/o salariée	avec location matériel	avec sociétaires	avec Dama	avec labour payé		
Oula	60	14	-	-	-	-	1	75
Sansanding-Coura	32	11	-	4	3	1	-	33
Zirakoro	64	29	-	-	2	-	-	
TOTAL	156	54	-	4	5	1	1	108

ANNEXE 3.5.: Moisson: Exécution des opérations culturales

VILLAGES	REALISATION DES OPERATIONS						non exprimé	Nombre Exploitants
	File seule	avec m/o salariée	avec location matériel	avec sociétaires	avec Dama	avec labour payé		
Oula	26	29	-	-	18	-	-	75
Sansanding-Coura	32	14	-	-	14	-	-	33
Zirakoro	30	50	-	2	8	-	-	
TOTAL	88	93	-	2	40	-	-	108

ANNEXE 4: Démographie

VILLAGES	DE 0 A 7 ANS		DE 8 A 14 ANS		DE 15 A 55 ANS		+ 55 ANS		TOTAL
	M	F	M	F	M	F	M	F	
Oula	191	168	89	95	219	244	46	46	1090
Sansanding-Coura	46	39	46	42	103	109	18	9	402
Zirakoro	184	146	127	103	345	353	46	52	1356
T O T A L	421	353	262	240	667	706	110	107	2856

ANNEXE 5: Le permis d'exploitation

VILLAGES	NOMBRE	CONNAISSANCE DU PERMIS				AVANTAGE				INCONVENIENT			
	DE	Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	FEMMES	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	-		92		-		92		-		92	
Sansanding	41	0		32	9								
Coura													
Zirakoro	94	65											
TOTAL	227	65		124	9								

ANNEXE 6.: Critères d'octroi du permis d'exploitation agricole (Femmes)

VILLAGES	NOMBRE EXPLOI	E N D E T T E M E N T						R E S I D E N C E						R A P P O R T A V E C L ' A V					
		Oui		Non		N. Exprimé		Oui		Non		N. Exprimé		Oui		Non		N. Exprimé	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Oula	92	3	3,26	8	8,69	81	88,04	15	16,30	2	2,17	75	81,52	15	16,30	0	0	77	83,69
Sansanding Coura	41	0	0	5	12,19	36	87,80	2	4,87	2	4,87	37	90,24	9	21,95	0	0	32	78,04
Zirakoro	94	5	5,31	4	4,25	85	90,42	8	8,51	2	2,12	84	89,36	10	10,63	0	0	84	89,36
TOTAL	227	8	3,52	7	3,08	202	88,98	25	11,01	6	2,64	196	86,34	34	14,97	0	0	193	85,02

ANNEXE 6. (suite)

VILLAGES	NOMBRE DE FAMILLES	DUREE MINIMUM D'INSTALLATION (ANNEES)					DUREE DE JOUISSANCE			
		0	1-3 ans	4-5 ans	6-10 ans	non exprimé	0-5 ans	6-10 ans	illimitée	non exprimé
Oula	92	-	2	1	8	81	-	1	5	88
Sansanding-Coura	41	-	-	2	-	39	3	3	-	88
Zirakoro	94	-	6	2	4	82	-	1	7	86
T O T A U X	227	-	8	5	12	202	3	5	12	262

ANNEXE 7: Point de vue des femmes sur l'attribution d'une parcelle communale à l'A.V

VILLAGES	TOTAL	ATTRIBUTION D'UNE PARCELLE COMMUNALE																			
	FEMMES	POTAGER					VERGER PUBLIC					VERGER PRIVE					JACHERE				
	ENQUETEES	Oui	%	non	%	nex	%	oui	%	non	%	nex	%	oui	%	non	%	nex	%	oui	%
Oula	92	92	100	0	-	0	-	21	23	32	35	39	42	31	34	18	20	43	47	19	21
Sansanding-Coura	41	27	66	2	5	12	29	1	2	4	10	36	87	27	66	0	0	14	34	22	54
Zirakoro	94	57	61	15	16	22	23	12	13	50	53	32	34	52	55	8	9	34	36	31	33
TOTAL	227	176	89	17	7	34	15	34	15	86	39	107	47	110	48	26	11	91	40	72	32

ANNEXE 8: Taille minimum d'exploitation / TH (Femmes)

VILLAGES	TOTAL FEMMES ENQUETEES	TAILLE D'EXPLOITATION / TH									
		nbr 1	%	nbr 1,5	%	nbr 2	%	nbr 3	%	Nex	%
Oula	92	3	3	-	-	4	4	17	18	68	74
Sansanding-C.	41	2	5	-	-	2	5	7	17	30	73
Zirakoro	94	10	11	-	-	8	9	22	23	54	57
	227	15	7	-	-	14	6	46	20	152	67

ANNEXE 9: Permis d'occupation non signé des années 1950

GOUVERNEMENT DU SOUDAN FRANÇAIS

PERMIS D'OCCUPATION

delivré en exécution de l'arrêté local n° 1522 S.E. 2 du 25 avril 1952

N° 0920

Cercle de :

NARA (NORRI)

Village de :

Surface totale approximative

SEPT HECTARES (7 Ha)

des terrains situés en Zone irriguée

Le présent permis concernant les terrains désignés ci-dessus dont le détail sera donné ultérieurement ainsi qu'une concession d'habitation située dans le village ci-dessus désigné, est délivré au Colon n° 22 du village, dont

l'installation sur les terres irriguées de l'Office du Niger, immatriculées au nom de l'Etat Français remonte à 1938

Les conditions de tenure et d'exploitation de ces terrains et de la concession d'habitation, seront définies par un arrêté du Gouverneur du Soudan Français qui sera pris avant le 31 décembre 1955.

Koulouba, le

195

Le Gouverneur

1955

Nara F 22

Nauhoum

DEMBELE

ANNEXE 10: Le permis d'exploitation

VILLAGE	NOMBRE EXPLOI- TATIONS	CONNAISSANCE DU PERMIS						A V A N T A G E						I N C O N V E N I E N T					
		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé	
		nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
Oula	75	28	37,33	45	60	2	2,66	41	54,66	32	42,66	2	2,66	2	2,66	71	94,66	2	2,66
Sansanding Coura	33	11	33,33	21	63,63	1	3,03	9	27,27	23	69,69	1	3,03	-	-	32	96,96	1	3,03
Zirakoro	95	52	54,73	39	41,05	4	4,21	54	56,84	35	36,84	6	6,31	1	1,05	0	0	94	98,94
Total	203	91	44,82	105	51,72	7	3,44	104	51,23	90	44,33	9	4,43	3	1,47	103	50,73	97	47,78

ANNEXE 11: Critères d'octroi du permis d'exploitation agricole

VILLAGE	NOMBRE EXPLOI- TATIONS	E N D E T T E M E N T						R E S I D E N C E						R A P P O R T A V E C L ' A V					
		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé	
		nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
Oula	75	12	16	44	58,66	19	25,33	53	70,66	3	4	19	25,33	43	57,33	14	18,66	18	24
Sansanding Coura	33	7	21,21	14	42,42	12	36,36	23	69,69	1	3,03	9	27,27	20	60,60	4	12,12	9	27,27
Zirakoro	95	22	23,15	50	52,63	23	24,21	72	75,78	7	7,36	16	16,84	58	61,05	15	15,78	22	23,15
Total	203	41	20,19	108	53,20	54	26,60	148	72,90	11	5,41	44	21,67	121	59,60	33	16,25	49	24,13

ANNEXE 12: Point de vue des exploitants sur l'attribution d'une parcelle communale à Niono

VILLAGE	NOMBRE EXPLOI- TATIONS	POTAGER						VERGER PUBLIC						VERGER PRIVE					
		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé		Oui		Non		Non Exprimé	
		nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
Oula	75	54	72	19	25,33	2	2,66	21	28	52	69,33	2	2,66	64	85,33	9	12	2	2,66
Sansanding Coura	34	26	76,47	6	17,64	2	5,88	9	26,47	23	67,64	2	5,88	28	82,35	4	11,76	2	5,88
Zirakoro	95	72	75,78	9	9,47	1	1,05	13	13,68	79	83,15	3	3,15	83	87,36	9	9,47	3	3,15
Total	204	152	74,50	34	16,66	5	2,45	43	21,07	154	75,99	7	3,43	175	85,78	22	10,78	7	3,43

ANNEXE 12 (suite)

VILLAGE	NOMBRE EXPLOI- TATIONS	JACHERE						TAILLE D'EXPLOITATION PAR TH				
		Oui		Non		Non Exprimé		1	1,50	2	3	Non Exprimé
		nbr	%	nbr	%	nbr	%					
Oula	75	39	52	34	45,33	2	2,66	4	4	18	48	1
Sansanding Coura	34	20	58,82	9	26,47	5	14,70	2	3	6	21	2
Zirakoro	95	51	53,68	10	10,52	34	35,78	2	5	27	57	4
Total	204	110	53,92	53	25,98	10	4,90	8	12	51	126	7